

Merlevenez



○ Le mot du maire	3
○ Vie municipale	
+ Conseil du 17 décembre 2018	4
+ Conseil du 4 février 2019	10
+ Conseil du 11 mars 2019	13
+ Une étoile au guide vert Michelin	16
+ Le mot de l'opposition	16
+ Les chantiers Nature et Patrimoine	17
○ État civil	18
○ Vie pratique	
+ Bibliothèque	19
+ Accueil au presbytère de Merlevenez	19
+ Bruits de voisinage	19
+ MARPA	19
+ Maison des Jeunes	20
+ ALSH	20
+ Service accompagnement à domicile	21
+ La commune de Merlevenez aura bientôt un nouveau site internet	21
+ Répertoire électoral	22
+ De la bonne utilisation du composteur ...	23
+ BUS PLAGE	23
+ Point accueil emploi intercommunal	24
+ La maison de services au public	24
○ Vie économique	
+ Plateforme collaborative	25
+ Nouvelles entreprises	26
+ Ker Feuchidou, maison d'hôtes de caractère	26
○ Vie des écoles	
+ École Maternelle Publique "Les Mésanges Bleues"	27
+ École Élémentaire Publique "Les Mésanges Bleues"	28
+ École Notre Dame de Joie	30
+ A.P.E.L de l'école Notre Dame de Joie	31
○ Vie associative	
+ Objectif Musical	32
+ Poneu-club des lauriers	32
+ Foyer Culturel des Jeunes de Merlevenez	32
+ Rassemblement MOTOR AIDE	33
+ Comité des Fêtes	33
+ Club de l'Amitié	33
+ Judo	34
+ Association RGC Breizh	34
+ Damb de Zansal	35
+ Union Nationale des Combattants Merlevenez	
Commémoration du 8 mai 1945	35

MAIRIE

- Tél. 02 97 65 75 08 - Fax 02 97 65 65 55
- E-Mail : mairiernerlevenez@wanadoo.fr
- Heures d'ouverture :
 - du lundi au vendredi : **8h30 - 12h00**
14h00 - 17h30
 - le mercredi : **8h30 - 12h00**
 - le samedi : **8h30 - 12h00**

DÉCHETTERIE

- Tél. 02 97 65 61 13
- Heures d'ouverture :
 - Lundi, mardi, mercredi, vendredi :
de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h45
 - Samedi : **9h00 à 11h45 et 13h30 à 17h15**
 - Jour de fermeture hebdomadaire, **le jeudi**.

PERMANENCES

Permanences du Maire et des Adjointes
sur rendez-vous au 02.97.65.75.08

L'assistante sociale : M^{me} Marie BOUCHER tient ses permanences sur rendez-vous au **02.97.69.54.49**

Horaires d'ouverture des centres multimédia

A Plouhinec, Cyber-base - rue Poul Huem

- Tél : 02.97.85.82.71
- Permanences
 - Mercredi **9h30 à 12h30 / 14h00 à 18h45**
 - Vendredi **16h00 à 18h00**
 - Samedi **9h30 à 12h30**
- A Kervignac,
Cyber-base - Le Pré Carré, rue du Stade
Tél. : 02.97.65.76.56
- Permanences
 - Mardi **9h00 à 12h00 / 16h00 à 18h30**
 - Mercredi **9h30 à 12h30 / 14h00 à 18h30**
 - Vendredi **16h00 à 18h30**
 - Samedi **9h30 à 12h30 / 14h00 à 17h30**

DÉPÔT LÉGAL : 2^{ème} TRIMESTRE 2019

TIRAGE : 1450 exemplaires

RÉDACTION : Mairie de Merlevenez

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Jean-Michel CORLAY

CONCEPTION - IMPRESSION :

HLB Edition Languidic

Tél. 02 97 65 83 70 Fax 02 97 65 20 90



Chers concitoyens

Depuis le dernier bulletin municipal, nos gros chantiers en cours avancent bien. Les travaux de la station de traitement des eaux usées n'ont pas pris de retard. Le chantier de la mairie touche à sa fin. Une fois terminé, l'entreprise de nettoyage viendra remettre tout en ordre, puis l'emménagement pourra se faire. Il est temps, le personnel et certains élus attendent ce jour.

Après quoi, il restera la peinture extérieure des ouvertures et le ravalement, l'Architecte des Bâtiments de France ayant donné son accord.

Suite à l'appel à candidatures pour un poste aux espaces verts, nous avons choisi Mr François Montois, 30 ans, qui nous vient de la mairie de Nielles-Lès-Bléquin dans le Pas-de-Calais. Il a pris ses fonctions le 3 juin. Nous lui souhaitons la bienvenue !

Comme vous avez pu le voir dans la presse, la commune s'est dotée d'un nouveau logo. En effet, lors du conseil municipal du 9 avril dernier, les élus ont validé cette nouvelle identité visuelle pour notre commune.

Le changement des limites de l'agglomération, route de Port-Louis. Pourquoi cette décision ?

Le 9 mai 2015, en mairie, nous avons reçu une délégation des familles vivant dans le lotissement de l'« Impasse du Rébélo ». Suite à cette discussion agitée, ils nous ont demandé de réduire la vitesse à 50 Km/h et de mettre un miroir en face de l'accès au lotissement (plusieurs accidents ont été évités de peu).

Nous avons donc pris rendez-vous avec Monsieur Formal du Conseil Départemental du Morbihan, chargé de la sécurité routière. Avec Jean-Luc Le Leuch, adjoint chargé de la sécurité routière, nous nous sommes rendus sur place. Constatation de la part de Monsieur Formal : « *Le busage des fossés a été une grave erreur, jamais il n'aurait fallu le faire, surtout sur une route départementale. La pose d'un miroir est formellement*

interdit, et pour réduire la vitesse, la balle est dans votre camp Monsieur le Maire, il faut avancer l'entrée de l'agglo. » Voilà sa réponse.

- Courant 2017, après plusieurs risques d'accrochage, nous avons reçu plusieurs plaintes des colotis. Nous avons essayé de résoudre quelques soucis de stationnement gênant la visibilité, et avons créé des places de parking. Malgré cela, le problème n'a pas été résolu.

- Le 13 juillet 2018, rencontre sur place avec messieurs Daniel et Choiseau, responsables de la DDTM. : « *La seule chose à faire, il faut réduire la vitesse, et pour cela déplacer votre entrée d'agglo. On ne peut pas mettre de miroir sur une départementale* ».

Voilà leurs propositions.

- Le 5 décembre 2018, ils reviennent nous voir, et nous demandent quelles décisions nous avons prises, en précisant que le seul moyen de sécuriser cet endroit était d'avancer l'entrée de l'agglo.

Après cette rencontre, avec le bureau municipal, j'ai pris cette décision.

- Le 11 décembre 2018, rendez-vous au Rébélo avec un technicien de la DDTM, pour positionner l'emplacement des différents panneaux d'entrée et sortie du bourg.

- Le 27 décembre, j'ai pris l'arrêté de changement.

- Le 24 janvier, mise en place des panneaux.

Enfin, pour terminer là-dessus, je voudrais dire ceci : « *Une vie humaine vaut beaucoup plus que l'entretien de 200 m de voirie* »

Le Maire, Jean-Michel CORLAY



CONSEIL MUNICIPAL du 17 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de MERLEVEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Jean-Michel CORLAY, le Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2018

○ PRÉSENTS :

CORLAY Jean-Michel, PARÉ Martine, LE BRAS Christine, CORLAY Isabelle, TIBULLE Lionel, LE LEUCH Jean-Luc, LE BLIMEAU Didier, GAUTIER Yves, FOUILLÉ Amélie, JAFFRE Claude, LE BOSSER Bruno, LE FUR Sandrine, LE MOING Sandrine, LE SERREC Philippe, KERZERHO Sylviane, LE HUEC Marie-Aimée, GIQUELLO Sébastien, JEGOUX Joël et DENONFOUX Karine

○ ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Sandrine ALLAIN a donné pouvoir à Sandrine LE MOING

○ ABSENT EXCUSE :

LE CORRE Renaud et CONQUISTI Yvan

Amélie FOUILLE a été élue secrétaire de séance

A vingt heure trente,
le Maire ouvre la séance et procède à l'appel.

Le Maire constate que le quorum est atteint.

Le compte rendu du conseil municipal
du 22 octobre est approuvé à l'unanimité.

○ CONVENTION RAME INTERCOMMUNAL KERVIGNAC 2019-2021

Rapporteur : Mme PARÉ

La convention RAME (relais assistantes maternelles enfants) intercommunal signée avec la mairie de Kervignac arrive à échéance le 31 décembre 2018, mais afin de maintenir un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil des enfants à domicile, il est souhaitable de renouveler cette convention pour une durée de trois ans (2019-2021).

Cette convention définit les conditions de participation des communes adhérentes. Le calcul de cette participation est basé sur le nombre d'enfants (de moins de 6ans) accueillis, le nombre d'assistantes maternelles et la population INSEE de

la commune, soit une participation de 21.60% pour Merlevenez.

Après avoir entendu l'exposé présenté par Mme PARÉ, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

● **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer la convention Relais d'Assistantes Maternelles Enfants Intercommunal avec la commune de Kervignac

● **Dit** que cette nouvelle convention entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

○ MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE

Rapporteur : Mme PARÉ

Martine PARÉ rappelle que par délibération du 4 décembre 2017, ce marché avait été attribué à la société Elior mais compte tenu que ce prestataire ne se montrait pas en mesure d'honorer son contrat, le marché a été résilié le 19 octobre 2018 (conformément à la délibération du 3/10/2018).

Par délibération en date du 3 octobre 2018, le conseil municipal a adhéré à un nouveau groupement de commandes (constitué entre les communes de Kervignac, Plouhinec, Ste Hélène, Nostang et Merlevenez) pour la fourniture de repas en liaison froide au restaurant scolaire et à l'accueil de loisirs, à compter du 1^{er} janvier 2019, et pour une durée maximale de 4 années.

Suite à la consultation lancée par le groupement de commandes, deux sociétés ont déposé une offre :

● Restoria et Compass Group.

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres du groupement, lors de sa séance du 9 novembre dernier, a retenu l'offre de la société Restoria. Cette prestation représentera un marché estimatif de 412 536 € (simulation de commande annuelle pour les 5 communes concernées).

Après lecture du rapport d'analyse présenté par Mme PARÉ, membre de la commission d'ouverture des plis de ce groupement, il en ressort que la société Restoria présente l'offre la mieux-disante, avec une prestation qui représentera un marché estimatif de 412 536 € (suivant la simulation de commande annuelle pour les 5 communes concernées).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le choix du groupement de commande et autorise M. le Maire à signer le marché qui sera conclu pour une durée d'une année, renouvelable trois fois (durée maximum 4 ans) avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2019.





○ CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2019-2022

Rapporteur : Mme PARÉ

Ce contrat arrive à échéance le 31/12/2018 et porte sur le service « Accueil Adolescent » (accueil de jeunes/accueil de loisirs extrascolaires) déclaré auprès de la DDCCS/DDCSPP.

Il définit et encadre les modalités d'intervention et de versement des prestations CAF tant pour le fonctionnement de ces services que pour les investissements.

A ce contrat, il peut être ajouté le service accueil de loisirs périscolaire (garderie) sous condition de respecter le nombre d'animateur/enfant.

Après avoir entendu l'exposé présenté par Mme PARÉ et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **Demande** au Maire de faire le nécessaire auprès des services de la CAF, pour intégrer au Contrat Enfance Jeunesse, l'accueil de loisirs périscolaires (matin et soir), après déclaration auprès de la DDCCS
- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022

○ MARCHÉ DE VOIRIES 2019-2022

Rapporteur : M. LE GOFF

Point annulé car la date de la Commission d'Appel d'Offre du groupement de commandes a été reportée au 20 décembre 2018.

○ MAPA : Attribution de marché des Assurances

Rapporteur : M. CORLAY

Une consultation publique s'est déroulée de fin juillet à septembre 2018, pour renouveler nos contrats d'assurances.

Quatre sociétés ont répondu pour le lot dommage aux biens, trois pour le lot Responsabilité civile, deux pour le lot flotte automobile, trois pour le lot Protection juridique et deux pour le lot risques statutaires.

Après analyse des offres par le cabinet Consultassur, les offres économiquement les plus avantageuses sont pour le lot :

- Dommage aux biens, la MAIF, pour un montant de 5 148 € sur 4 ans
- Responsabilité civile, Groupama, pour un montant de 7 035€ sur 3 ans
- Flotte automobile, Groupama, pour un montant de 2 695 € sur 4 ans
- Protection juridique, Groupama, pour un montant de 2 999€ sur 3 ans
- Risques statutaires, SMACL, pour un montant de 18 635 € sur 4 ans

Après avoir entendu l'exposé présenté par M. CORLAY, Maire et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **Retient** les offres présentées ci-dessus
- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants, sous réserve de recours éventuels de tiers.
- **Dit** que ces nouveaux marchés d'assurances entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

○ TRANSFERT DE ZONE D'ACTIVITÉ À LA CCBBO : Proposition des périmètres des zones à transférer

Rapporteur : M. CORLAY, Maire

Vu la Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui renforce les compétences des communautés d'agglomération au 1 et janvier 2017 et qui prévoit notamment le transfert obligatoire des zones d'activité économique (ZAE) qualifiées en tant que telles,

Vu les statuts de la CCBBO annexés à l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2018,

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 octobre,

Considérant qu'en l'absence de définition juridique des ZAE, un faisceau d'indices défini en concertation avec les communes a permis d'identifier les zones à transférer,

Considérant que les critères objectifs permettant d'arrêter la liste de ces ZAE et qui ont été utilisés sont les suivants :

- Critère 1 : la vocation économique exprimée dans le document d'urbanisme (POS, PLU ou carte communale);

- Critère 2 : le regroupement de plusieurs entreprises dans un périmètre regroupé et délimité ;

- Critère 3 : la présence d'espaces publics spécifiquement dédiés aux entreprises et relevant d'une intervention publique (entretien, gestion) ;

- Critère 4 : la cohérence de gestion et d'aménagement des espaces publics de l'espace économique.

Considérant qu'il en résulte la présence de 9 zones d'activités à transférer à la Communauté de communes Blavet Bellevue Océan : ZA Locmaria à Nostang, ZA des Eglantiers à Merlevenez, ZA du Bisconte à Plouhinec, ZA du Baigno I et II à Kervignac, PA de Kernours à Kervignac, PA de Kermassonnet à Kervignac, CI du Porzo I et II à Kervignac,

Après avoir entendu l'exposé présenté par M. le Maire et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de :

- **Reconnaître** ces espaces comme des zones d'activité économique (ZAE) définies ci-dessus,
- **Transférer** ces zones des communes vers la Communauté de communes Blavet Bellevue Océan.



○ MODIFICATION DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Rapporteur : M. CORLAY, Maire

Conformément à la Loi n° 2015-991 et dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2014 portant délégation du conseil au Maire, il est demandé au conseil municipal de compléter la délégation autorisant le Maire à ester en justice comme suit :

- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, que ce soit devant les juridictions administratives ou civiles lorsque ces actions concernent :
 - les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal,
 - les décisions prises par le Maire pour l'exécution de délibérations du Conseil,
 - les décisions prises par le Maire en vertu de ses compétences propres :
 - en matière d'administration des propriétés communales, d'urbanisme, de police et de gestion du personnel communal ;
 - en matière générale de responsabilité ;
 - dans les cas de mise en cause de la légalité des actes ;
 - pour assurer la défense des intérêts financiers de la Commune ;
 - en cas d'occupation illicite du domaine public ;
 - en matière d'expropriation ;
 - en matière funéraire ;
 - en matière pénale ;
 - dans tous les cas où l'urgence le demande, et notamment en matière de référé ;
 - pour exercer toute voie de recours ou de réformation (en appel, en cassation, ...).

Après avoir entendu l'exposé présenté par M. le Maire et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, accepte de modifier la délégation autorisant le Maire à ester en justice, suivant les motifs et conditions énumérés ci-dessus.

○ PERSONNEL COMMUNAL :

Mise en place du compte épargne temps

Rapporteur : Mme PARÉ

Le compte épargne temps permet de capitaliser des jours de congés non pris puis de les solder ultérieurement de manière continue ou fractionnée.

Ce droit est ouvert aux agents titulaires et non titulaires (à temps complet ou non complet) de la fonction publique territoriale qui sont employés de manière continue et ont accompli au moins une année de service. Les agents non titulaires recrutés pour une durée inférieure à une année, les bénéficiaires d'un contrat de droit privé (contrat unique d'insertion, contrat d'apprentissage) ne peuvent en revanche pas bénéficier de ce dispositif.

Le CET est approvisionné par le report de jours de réduction du temps de travail et par le report de congés annuels sans que le nombre de ces derniers pris dans l'année puisse être inférieur à vingt.

Conformément à la réglementation, le Comité Technique du CDG 56 a été consulté et a émis un avis favorable lors du comité du 29 novembre 2018.

Après avoir entendu l'exposé présenté par Mme PARÉ et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses

membres présents et représentés, accepte de mettre en place le compte épargne-temps et d'instaurer les modalités de fonctionnement suivantes :

- **ouverture du CET sur demande expresse de l'agent ;**
- nature des jours épargnés : jours de réduction du temps de travail (RTT), jours de congés annuels (sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année ne puisse être inférieur à vingt) ;
- respecter la date du 31 janvier N+1 pour formuler la demande annuelle d'alimentation du compte épargne-temps ;
- conditions du maintien des jours épargnés au CET à la fin de l'année civile (**plafond de 40 jours maximum**) ;
- l'agent doit exercer son droit d'option pour les jours inscrits à son CET avant le 31 janvier de l'année civile N+1. A défaut, les jours épargnés sont automatiquement maintenus sur le CET.
- liquidation des jours épargnés au CET : **sous forme de congés ou pris en compte au sein du RAFF** (agent CNRACL)
- année de référence : année civile ;
- report dans l'intérêt du service ;
- fermeture du compte (cessation des fonctions) ;



○ TRAVAUX RÉALISÉS EN RÉGIE EN 2018

Rapporteur : Mme CORLAY, adjointe

Par travaux en régie, il faut entendre les travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la commune qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués ainsi que des fournitures. Les travaux en régie concernent tous les travaux réalisés par les services techniques qui viennent accroître le patrimoine de la commune. Ces travaux qui permettent la création d'immobilisations ou qui entraînent un accroissement de la valeur et de la durée de vie d'une immobilisation, sont de véritables dépenses d'investissement pour la collectivité.

Nature des travaux	Montants des fournitures TTC	Coût de la main d'oeuvre	Total général
Bâtiment place de l'église	2 909,74 €	5 709,00 €	8 618,74 €
Aire de jeux de Lann Dro	2 852,69 €	1 332,10 €	4 184,79 €
Travaux Préau plateau	15 393,75 €	5 709,00 €	21 102,75 €
	21 156,18 €	12 750,10 €	33 906,28 €

Après avoir entendu l'exposé présenté par Mme CORLAY Adjointe aux finances et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés **approuve** les travaux réalisés en régie et présentés ci-dessus.



Aire de jeux du Lann Dro

○ AUTORISATIONS D'ENGAGER DES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Rapporteur : Mme CORLAY, adjointe

Alors même que le budget n'est pas encore voté pour l'année 2019 et conformément à l'article L 1612.1 du code général des collectivités territoriales, la commune peut, avec l'autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette faculté permet de réaliser les opérations d'investissement nécessaires au bon fonctionnement de la commune, sans attendre le vote du budget 2019, pour un montant maximum en dépense de **353 250 €**.

Libellé	BP 2018	Autorisations d'engagement avant vote du budget 2019
Chapitre 20 Article 2051- Concessions et droits similaires	13 000 €	3 250 €
Chapitre 21 Article 2183 Matériel de bureau et informatique Article 2188 Autres immobilisations	289 500 €	10 000 € 40 000 €
Chapitre 23 Article 2313 – Constructions Article 2315 – Installations matériels et outillage	1 228 000 €	100 000 € 200 000 €

Après avoir entendu l'exposé présenté par Mme CORLAY, Adjointe au Maire et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés accepte et autorise l'engagement de dépenses en Investissement, dans la limite des conditions définies et présentées ci-dessus.

○ AUTORISATION D'ENGAGER DES DÉPENSES AU 6232 (FÊTES ET CÉRÉMONIE) ET AU 6257 (RÉCEPTIONS)

Rapporteur : M. CORLAY, Maire

Le décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 fixe la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques. Ce décret fait l'objet d'une instruction codificatrice n° 07-024MO du 24 mars 2007.

Il est demandé aux collectivités de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » et à imputer au compte 6257 « Réceptions ».

Il est donc proposé de prendre en charge au compte 6232, les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, animations municipales, tels que, par exemple, le repas Elus/Personnels, repas de travail/ collaborateur,
- Buffet, boissons
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite, mutations, récompenses sportives, culturelles.
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations.
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles.
- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations.

Il est donc proposé de prendre en charge au compte 6257, les dépenses suivantes :

D'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées divers ayant trait aux réceptions officielles organisées par la municipalité (AG, inauguration, vœux du maire, ...)

Après avoir entendu l'exposé présenté par Monsieur le Maire et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, accepte et autorise les engagements de dépenses au 6232 (fêtes et cérémonies) et au 6257 (réceptions) tels que présentés ci-dessus.

Ms JAFFRÉ et LE BOSSER précisent que pour les entreprises privées ces formalités existent déjà et sont obligatoires



Vie municipale

○ BUDGET COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Rapporteur : Mme CORLAY, Adjointe

En cette fin d'exercice comptable et compte tenu des décisions financières prises (amortissement, travaux en régie...), il est nécessaire d'ajuster le budget communal comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

- 023 Virement à la section d'investissement - 17 858 €
- 611 Contrat de prestation - 3 242 €
- 6811 Dotations aux amortissements 21 100 €

Total 0.00 €

Investissement :

- Dépenses : 10223 Taxe locale d'équipement 3 242 €

Recettes :

- 021 Virement de la section de fonctionnement - 17 858 €
- 2802-280422-28051 Amortissements divers 21 100 €

Total 0.00 €

Après avoir entendu l'exposé présenté par Mme CORLAY Adjointe aux finances et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve les modifications budgétaires présentées ci-dessus.

○ DEMANDE DE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE

Rapporteur : M. LE LEUCH

La commune de Merlevenez faisant partie du canton de Pluvigner. Mme TUAL, présidente du comice agricole du canton de Pluvigner, sollicite une subvention (0,25€/hab) pour l'organisation de cette manifestation qui attire beaucoup de monde en raison des animations proposées.

Après avoir entendu l'exposé présenté par M. LE LEUCH et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide d'attribuer une subvention de 0,25€/h, soit 813.75 € compte-tenu de l'intérêt suscité.

M. JEGOUX demande si toutes les communes versent le même montant de subvention, M. LE LEUCH répond que le montant de cette subvention est différent d'une commune à l'autre car il est calculé en fonction du nombre d'habitants.

○ BUDGET COMMUNE : MODIFICATION DE L'AFFECTATION DE 2017

Rapporteur : Mme PARÉ

Par délibération en date du 20 décembre 2011, le conseil municipal a décidé de renégocier un emprunt en francs suisses souscrit auprès de Crédit Local DEXIA et de recourir à un emprunt auprès de ce même organisme pour financer le coût de cette renégociation d'un montant total de 66 785,85 € (25 106,83 € de pénalités de renégociation et 41 679,02 € de pertes de change).

Les écritures de capitalisation de cet emprunt complémentaire de 66 785,85 € auprès de DEXIA n'ayant pas été comptabilisées en 2012, le capital initial de l'emprunt DEXIA est resté à hauteur du montant emprunté en 2001, soit 323 579,59 €, alors qu'il est passé à 390 365,44 € en 2012.

Cette absence d'écriture a pour effet de sous évaluer le montant du capital restant dû sur l'état global de la dette de la commune (1 575 030,72 € au lieu de 1 508 244,87 € au 31/12/2018).

En conséquence, il y a lieu de régulariser, en comptabilité, les frais de renégociation de l'emprunt, par une opération non budgétaire de correction sur exercice antérieur, comme suit :

- un prélèvement sur les excédents capitalisés au compte 1068, pour un montant de 66 785.85 €
- une affectation sur le compte 1641, pour un montant de 66 785.85 €.

Après avoir entendu l'exposé présenté par Mme PARÉ, Adjointe au Maire et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, accepte de régulariser les frais de renégociation de l'emprunt, par une opération non budgétaire de correction sur exercice antérieur, correspondant à un prélèvement sur les excédents capitalisés au compte 1068, pour un montant de 66 785.85 € et une affectation sur l'article 1641 pour la même valeur.

○ CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE : RÉSEAU SOUTERRAIN D'ASSAINISSEMENT DE STE HÉLÈNE

Rapporteur : M. le Maire

Cette convention est destinée à instituer une servitude de passage sur notre territoire communal pour permettre à la commune de Ste Hélène de réaliser son projet d'aménagement de réseaux d'assainissement jusqu'à la station d'épuration située à Bellevue.

Cette installation souterraine du réseau d'assainissement sera constituée d'ouvrage à écoulement forcé en PEHD, PN 16 de diamètre 140mm et transitera le long de la voie communale n°9, en continuité du chemin vicinal ordinaire n°3 de la commune de Plouhinec.

Après avoir entendu l'exposé présenté par M. CORLAY, Maire, et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette convention de servitude de passage et autorise monsieur le Maire à la signer.



○ SÉCURISATION ET CONTRÔLE D'ACCÈS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS

Rapporteur : Mme PARÉ

Par délibération du 22/10/18, après présentation des différentes installations possibles, le conseil municipal a décidé de :

- retenir l'installation composée d'un kit interphone sans caméra et d'un combiné téléphonique par classe,
- et de faire installer cet équipement uniquement à l'école publique élémentaire.

En date du 23/10/18, les services administratifs de la mairie ont reçu une notification de subvention des services de l'Etat concernant ce projet. Le montant attribué est de 50% du coût HT déclaré dans le dossier de demande subvention, soit 15 900€. Mais afin de pouvoir bénéficier de cette aide financière, l'équipement installé doit correspondre au matériel décrit dans la demande de subvention.

Descriptif de ces équipements dont le montant total HT s'élève à 29 829.40 €

- Pour l'école élémentaire :
 - visiophone + combinés écran dans les classes pour une ouverture à distance : 8 421.10 € HT
 - PPMS : 2 679.48 € HT
 - Portail : 2 304.00 € HT

- Pour l'école maternelle :

- visiophone + combinés écran dans les classes pour une ouverture à distance : 7 953.40 € HT
- PPMS : 2 232.90 € HT
- Portail : 2 304.00 € HT

- Clôture : grillage rigide en surplomb du mur d'enceinte des deux écoles : 3 934.52 € HT

Rappel du montant des subventions attribuées :

	Plafond dépenses	Taux subvention	Montant attribué
Conseil Départemental	26 973,00 €	20,00%	5 394,60 €
Etat (FIPDR)	31 802,00 €	50,00%	15 901,00 €
Total des subventions			21 295,60 €

Soit un reste à charge pour la commune de 8 533.80 €

Après avoir entendu l'exposé présenté par Mme PARÉ et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décident au vu de ce nouvel élément d'autoriser l'installation des équipements présentés ci-dessus, dans les deux écoles publiques de la commune (maternelle et élémentaire) et d'annuler la délibération du 22 octobre 2018 relative à ce dossier.



INFORMATIONS DIVERSES



Devis signés par le Maire au titre de la délégation :

- Acquisition d'une auto-laveuse pour la salle Grall d'une valeur de 3 820.77 € HT, auprès de la société CMB. M. JEGOUX demande si les associations pourront l'utiliser et M. LE LEUCH répond que son utilisation sera réservée au personnel.
- Acquisition et installation d'un vidéoprojecteur et écran électrique à la salle Grall, pour un montant de 5161.10 € HT, auprès de Média-bureautique

- Devis du grillage à poser sur le muret à l'école publique : 3 934.525 € HT

● M. CORLAY signale que le camion des services techniques est passé au contrôle technique et qu'un avis défavorable a été émis sur le fait qu'il circule. Compte tenu des frais importants à engager pour une remise en état, il sera nécessaire d'étudier avec les agents, les orientations à envisager.

● Mme PARÉ signale qu'elle a été sollicitée par Mme Laurent afin de savoir si la municipalité maintenait le financement du transport pour les déplacements à la base nautique de Ste Hélène afin que les enfants pratiquent l'activité Kayak. Mme PARÉ rappelle que cette prestation n'a lieu que tous les deux ans et propose de la maintenir pour cette année, pour un montant de 1 370 €.

● M. CORLAY informe le conseil municipal de la notification d'une subvention du Conseil Régional, d'un montant de 171 860 €, relative à la construction de la station d'épuration.

● M. JEGOUX signale qu'il semble y avoir une entrée d'eau à l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.



CONSEIL MUNICIPAL

du 4 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre février, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de MERLEVENEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Jean-Michel CORLAY, le Maire.

Date de convocation : 30 Janvier 2019

○ PRÉSENTS :

CORLAY Jean-Michel, PARÉ Martine, LE BRAS Christine, CORLAY Isabelle, LE GOFF Claude, TIBULLE Lionel, LE LEUCH Jean-Luc, LE BLIMEAU Didier, GAUTIER Yves, ALLAIN Sandrine, FOUILLÉ Amélie, KERZERHO Sylviane, LE BOSSER Bruno, LE CORRE Renaud, LE FUR Sandrine, LE HUEC Marie-Aimée, LE MOING Sandrine, LE SERREC Philippe, GIQUELLO Sébastien, JEGOUX Joël, CONGUISTI Yvan et DENONFOUX Karine

○ ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Claude JAFFRE a donné pouvoir à Bruno LE BOSSER

Amélie FOUILLE a été élue secrétaire de séance

A vingt heure trente,
le Maire ouvre la séance et procède à l'appel.

Le Maire constate que le quorum est atteint.

Le compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité mais M. LE GOFF signale que son nom n'apparaît pas dans la liste des présents.

○ MARCHÉ DE VOIRIES 2019-2022

Rapporteur : M. LE GOFF

Par délibération, le conseil municipal a adhéré à un marché groupé de travaux (constitué entre les communes de Kervignac, Plouhinec, Ste Hélène, Nostang et Merlevenez) pour l'entretien des voies communales, à compter du 1^{er} janvier 2019 et pour une durée maximale de 4 années.

Suite à la consultation lancée du 28/11 au 18/12/2018, trois plis ont été déposés.

Les critères de sélection étaient les suivants : (Qualité et valeur technique : 45 points, Montant de l'offre : 50 points et Rabais proposé par l'entreprise : 5 points)

Après analyse des offres par le cabinet Océam Ingénierie,

la commission d'appel d'offres du groupement, lors de sa séance du 10 janvier dernier, a retenu l'offre la mieux-disante soumise par la société Eurovia. Cette prestation représentera un marché estimatif annuel de 426 826 € (simulation de commande pour les 5 communes concernées).

Après avoir entendu l'exposé présenté par M LE GOFF, adjoint au Maire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **Attribue** ce marché de voirie à la société EUROVIA
- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant, sous réserve de recours éventuels de tiers.

○ RÈGLEMENT LOCAL DE L’AFFICHAGE TEMPORAIRE

Rapporteur : M. LE LEUCH

Les demandes d'affichage temporaire sur nos espaces publics sont de plus en plus nombreuses et afin de réguler l'implantation de ces points d'affichage et de préserver le cadre de vie de la commune, il est proposé de mettre en place un règlement local d'affichage.

M. JEGOUX demande si les associations ont été prévenues, M. le Maire répond qu'elles le seront dès l'approbation de ce règlement par le conseil municipal.

Mme DENONFOUX demande s'il est possible qu'un courrier soit adressé aux différentes associations, Mme PARÉ signale que c'est ce qui est prévu dès que ce règlement sera approuvé.

M. JEGOUX propose qu'une grille d'affichage soit également implantée à Beg-Er-Lann.

Après lecture du règlement et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le règlement local d'affichage temporaire présenté.



○ ADMISSION EN NON-VALEUR

Rapporteur : M CORLAY, Maire

La créance étant remboursée, ce point est annulé.



○ CESSION D'UNE IMMOBILISATION

Rapporteur : M. CORLAY, Maire

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, le camion servant aux employés du service technique n'est plus autorisé à circuler sur les voies publiques et nécessite des frais très importants pour une remise en état. Il a donc été décidé de céder ce bien.

Après consultation, la Sté Bretagne Camions a fait parvenir une proposition de reprise pour 1 200 €

Après avoir entendu l'exposé présenté par M. le Maire et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de céder ce véhicule à la Sté Bretagne Camions, pour un montant de 1 200 €.

○ AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MANDAT AVEC LA COMMUNE DE STE HÉLÈNE (CONSTRUCTION DE LA STEU)

Rapporteur : M. CORLAY

Alors que le modèle initial de convention de mandat définissant les obligations de chacune des parties avait été fourni par le trésorier de Port-Louis, aujourd'hui M. Augé, Trésorier apporte les éléments suivants :

- «○ La station d'épuration sera inscrite dans l'actif de la commune de Merlevenez uniquement. Il ne peut pas y avoir de co-proprieté sur cette immobilisation.
- Seuls les réseaux de refoulement peuvent faire l'objet d'une opération pour compte de tiers au bénéfice de la commune de Sainte Hélène et la participation correspondante sera donc inscrite au 4582101
- Les subventions attribuées (Agence de l'eau, conseil départemental et régional) seront inscrites à l'actif de la commune de Merlevenez à un compte 13 ».
- En conséquence il convient d'établir un avenant à la convention de mandat passée le 02/07/2018 qui précisera que seuls les réseaux de refoulement feront l'objet de travaux pour compte de tiers et que la construction de la station d'épuration fera l'objet d'une participation de la commune de Sainte Hélène par le versement d'une subvention (inscrite à un compte 2041482).
- Cette participation sera calculée sur le coût total TTC de la station d'épuration après déduction des subventions et du FCTVA acquis à la commune de Merlevenez.

Nom des Entreprises	Estimat° TTC	SUBVENTIONS	Tx subv.	Mont. attribué
ARTELIA	107 850,00	Agence de l'Eau	60%	1 134 000,00
FELJAS - MASSON	2 062 284,00			
ECR	7 080,00	Conseil Départemental	10%	91 750,00
AM Environnement	9 240,00		10%	91 750,00
HUIBAN	2 640,00	Conseil Régional	10%	171 860,00
SOCOTEC	8 184,00			
VERITAS	4 242,00	FCTVA		306 730,44
TOTAL	2 201 520,00	Total subv et fctva		1 796 090,44

Reste à charge sur la STEU	405 429,56 €
Participation Merlevenez 68 %	275 692,10 €
Participation Ste Hélène 32 %	129 737,46 €

Après avoir entendu l'exposé présenté par M. CORLAY, Maire et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, accepte cet avenant n° 1 et autorise M. le Maire ou son représentant à le signer.

○ CONSTITUTION D'UNE COMMISSION AD HOC (CONVENTION DE FONCTIONNEMENT AVEC STE HÉLÈNE POUR LA STEU)

Rapporteur : M. CORLAY, Maire

Comme évoqué lors d'une précédente réunion du conseil municipal, il est proposé de constituer une commission ad hoc pour l'élaboration d'une convention « de fonctionnement de la STEU » entre les communes de Merlevenez et Ste Hélène.

Cette convention définira certes les obligations financières de chacune des parties mais également les obligations qualitatives, les limites quantitatives et reprendra les éléments de la réglementation de 2015 concernant les produits interdits au rejet...

Sur proposition : Mme Paré, Ms Le Bossier, Jaffré, Tibulle, Le Corre et Conguisti sont nommés au sein de cette commission. Il est précisé que les réunions auront lieu le soir.



INFORMATIONS DIVERSES :

Devis signés par le Maire au titre de la délégation :

- Acquisition de 24 panneaux électoraux pour un montant de 1 792€ HT auprès de la Sté Altrad

Sandrine ALLAIN demande où seront implantés ces panneaux, M. le Maire lui répond qu'il est prévu d'en installer 12 devant la salle Xavier Grall (le long de la rue) et 12 au rond-point de Beg Er Lann.

M. Jégoux demande si ces panneaux seront bien amovibles et M. le maire lui répond que c'est l'option qui a été retenue.

- Acquisition d'un four supplémentaire pour le restaurant scolaire, pour 4 362 € HT, auprès de la sté La Bovida

- Projet d'acquisition d'une chambre froide pour remplacer celle présente au restaurant scolaire.

Mme Paré précise que nous attendons un 3^{ème} devis.

- Demande de M. LE CAROUR pour vente de burgers-hot dog, le mercredi de 17h00 à 22h00, à partir de septembre prochain. Plusieurs élus signalent que la vente de crêpes a déjà lieu le mardi soir.

- M. le Maire informe l'assemblée qu'il a saisi un avocat pour l'assignation d'une famille devant le TGI de Lorient, l'audience est prévue le 12 février 2019.

- Grand débat : M. le Maire communique à l'assemblée les différentes dates proposées par le député PAHUN.

- Martine PARÉ fait passer à chaque membre, un état récapitulatif des dépenses engendrées par l'aménagement de l'espace de Kérentrech. Les dépenses imprévues correspondent à 1 600 € pour la location d'une mini pelle pour enlever le menhir et 2 940 € pour la réalisation du dôme en pierre (non prévu initialement).

M. JEGOUX estime que l'on aurait pu y penser plus tôt, Mme PARÉ précise que cette réalisation n'a pas été confiée à des professionnels et que les devis ne sont donc pas précis.

M. CONGUISTI mentionne que cela signifie qu'il n'y a pas de garantie concernant le fonctionnement et précise que l'éclairage de cet aménagement ne fonctionne pas.

Mme PARÉ et M. TIBULLE sont surpris car l'éclairage est branché sur le réseau d'éclairage public.

Mme CORLAY précise que tout le conseil municipal était d'accord pour l'aménagement de ce terrain.

M. LE BOSSER complète en précisant que si cela avait été fait par une entreprise, le coût aurait été multiplié par deux.

M. JEGOUX réplique en disant qu'on ne le saura pas.

- M. le Maire signale qu'il a rencontré le Directeur de Secteur de la Poste pour l'informer que compte tenu des nuisances sonores des jeunes, regroupés sous le préau de la poste, il avait pris la décision de faire installer un rideau métallique. Trois devis ont été sollicités avec lames pleines 2 327 € HT,

micro-perforée 2 337 € HT et grille Dentel 2 723.83 € HT. La solution retenue étant le rideau à grille Dentel.

M. LE LEUCH précise que ces jeunes adultes sont au chômage et ont sollicité le bâtiment du FCJ. Il est précisé que l'expérience a déjà été testée à plusieurs reprises et à chaque fois, il a été pris la décision de la stopper.

Mme CORLAY précise que le bâtiment de la poste correspond au point de ramassage de la navette pour la discothèque du Bach à Plouhinec.

- Proposition de murer le local de l'espace Max Jacob.

- Mme DENONFOUX signale qu'elle a entendu dire que le rond-point de Mané Branroch n'était pas terminé (absence de panneaux de signalisation) par manque de financement du Conseil Départemental. M. LE LEUCH répond en disant que ce sont des ragots. Mme DENONFOUX demande s'il y aura de l'éclairage public sur cet aménagement et M. LE LEUCH répond que ce n'est pas prévu.

- M. CONGUISTI demande si une date est prévue pour la réalisation des travaux concernant le parking de la salle multi-activités, Mme PARÉ répond que la demande de subvention est en cours et que les travaux débiteront dès réception de l'attestation du Conseil Départemental.

- M. CONGUISTI demande si des devis ont été réalisés et quand les travaux de l'église vont être entrepris pour régler le problème de fuite. M. le Maire répond qu'il reçoit l'architecte des bâtiments de France, le 8 mars et qu'il discutera avec lui des travaux à prévoir pour l'entretien ce bâtiment classé. M. TIBULLE précise qu'il y a deux fuites mais qu'il faut une nacelle pour y accéder.

- M. JEGOUX demande quand sera diffusé le bulletin municipal, M. LE LEUCH répond qu'on le reçoit le vendredi 8 février et que la distribution sera réalisée aussitôt par les élus.

- M. JEGOUX signale qu'à Kermadio un frigo ne fonctionne plus et qu'il serait bien de le remplacer.

Mme ALLAIN précise qu'un frigo large serait apprécié.



● Dates à retenir :

le 2/03 – Commission Finances

le 11/03 – Conseil Municipal

- Mme DENONFOUX signale que le CCAS s'est réuni à trois reprises au mois de décembre et demande s'il ne serait pas possible de regrouper ces réunions. M. le Maire et Mme LE BRAS répondent en précisant que deux de ces réunions ont eu lieu pour régler des problèmes urgents d'organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.



CONSEIL MUNICIPAL

du 11 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de MERLEVEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Jean-Michel CORLAY, le Maire.

Date de convocation : 6 mars 2019

○ PRÉSENTS :

CORLAY Jean-Michel, PARÉ Martine, LE GOFF Claude, LE BRAS Christine, CORLAY Isabelle, Jean-Luc LE LEUCH, TIBULLE Lionel, LE HUEC Marie-Aimée, LE BLIMEAU Didier, Sandrine ALLAIN, LE BOSSER Bruno, LE MOING Sandrine, LE SERREC Philippe, GAUTIER Yves, KERZERHO Sylviane, FOUILLE Amélie, LE CORRE Renaud, LE FUR Sandrine, JEGOUX Joël, CONQUISTI Yvan et Karine DENONFOUX.

○ ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Claude JAFFRE a donné pouvoir à Bruno LE BOSSER
Sébastien GIQUELLO a donné pouvoir à Yves GAUTIER

Amélie FOUILLE a été élue secrétaire de séance

Le compte-rendu du conseil du 4 février est adopté à l'unanimité.

Monsieur Conguisti rappelle que l'aménagement de la fontaine de Kérentrech avait été présenté pour un montant compris entre 8 000 - 10 000€ et qu'au final le coût de cet équipement revient à 18 688.73€ TTC.

Monsieur Conguisti demande également si des devis ont été sollicités pour les aménagements extérieurs de la salle multi-activités. Monsieur le Maire répond qu'ils seront présentés en informations diverses, à la fin du conseil municipal.

○ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 (COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT KERGORNET)

Rapporteur : Mme Corlay, adjointe aux finances

Mme CORLAY rappelle que le Trésorier nous a transmis les comptes de gestion 2018 (commune, assainissement et lotissement), que ces documents retracent l'ensemble des mouvements financiers qui se sont produits au cours de l'année 2018, dans la comptabilité du comptable (trésorerie).

● COMPTE DE GESTION COMMUNE

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par M. AUGÉ, Trésorier à Port-Louis, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

● COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par M. AUGÉ, Trésorier à Port-Louis, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

● COMPTE DE GESTION du LOTISSEMENT COMMUNAL de KERGORNET

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par M. AUGÉ, Trésorier à Port-Louis, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

○ RÉTROCESSION DE VOIRIE DES RÉSIDENCES DU BUDO I ET II DE BRETAGNE SUD HABITAT À LA COMMUNE

Rapporteur : M. CORLAY, maire

BRETAGNE SUD HABITAT envisage de nous rétrocéder gratuitement les voiries, espaces verts et stationnements des résidences « Le Budo I et II » dans le cadre de la vente des pavillons.

Les parcelles rétrocédées par Bretagne Sud Habitat à la Commune de MERLEVEZ sont cadastrées en Section ZM, pour une superficie totale de 2 252m² répartie comme suit :

- n° 706 d'une superficie de 1340 m²
- n° 717 d'une superficie de 409 m²
- et n° 746 d'une superficie de 503 m²,

Les frais d'acte de transfert de propriété seront à la charge de BRETAGNE SUD HABITAT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

● **Approuve** la rétrocession des parcelles référencées ci-dessus, par Bretagne Sud Habitat à la Commune de MERLEVEZ

● **Autorise** Monsieur Le Maire à régulariser l'acte de transfert de propriété ainsi que tout acte rectificatif ou complémentaire éventuel s'y rapportant.





Vie municipale

○ VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 (COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT KERGONNET)

Rapporteur : Mme Corlay, adjointe aux finances

Les comptes administratifs retracent l'ensemble des mouvements financiers qui se sont produits au cours de l'année 2018, repris dans la comptabilité de l'ordonnateur.

Isabelle CORLAY présente les comptes administratifs 2018, étudiés préalablement par la commission des finances le 2 mars dernier.

● **Le compte administratif de la Commune**, pour l'exercice 2018, fait apparaître les résultats suivants et est en parfaite conformité avec le compte de gestion :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	2 052 637,24 €	1 070 352,45 €	3 122 989,69 €
Recettes	2 818 707,24 €	1 472 492,46 €	4 291 199,70 €
Résultat de l'exercice	766 070,00 €	402 140,01 €	1 168 210,01 €
Résultat de l'exercice N-1	730 331,99 €	-856 493,52 €	-126 161,53 €
Résultat cumulé	1 496 401,99 €	-454 353,51 €	1 042 048,48 €
<i>Reste à réaliser au 31/12/18</i>			
en dépense		325 000,00 €	325 000,00 €
en recette		160 000,00 €	160 000,00 €
Résultat cumulé net	1 496 401,99 €	-619 353,51 €	877 048,48 €

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil municipal délibère, approuve et vote le compte administratif commune 2018 à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

● **Le compte administratif Assainissement**, pour l'exercice 2018 fait apparaître les résultats suivants et est en parfaite conformité avec le compte de gestion :

	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	250 792,97 €	654 984,00 €	905 776,97 €
Recettes	236 759,07 €	702 282,16 €	939 041,23 €
Résultat de l'exercice	-14 033,90 €	47 298,16 €	33 264,26 €
Résultat de l'exercice N-1	246 627,92 €	447 043,06 €	693 670,98 €
Résultat cumulé	232 594,02 €	494 341,22 €	726 935,24 €
<i>Reste à réaliser au 31/12/18</i>			
en dépense		1 258 000,00 €	1 258 000,00 €
en recette		633 000,00 €	633 000,00 €
Résultat cumulé net	232 594,02 €	-130 658,78 €	101 935,24 €

Mme ALLAIN demande comment a été calculé la répartition des 68% et 32% de participation des communes, concernant la construction de la station d'épuration.

M. CORLAY explique que ce pourcentage a été défini suivant le nombre d'équivalent habitant par commune soit 3 000 pour Merlevenez et 1 400 pour Ste Hélène.

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil municipal délibère, approuve et vote le compte administratif Assainissement 2018 à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

● **Le compte administratif du lotissement communal Kergonet**, pour l'exercice 2018 fait apparaître les résultats suivants et est en parfaite conformité avec le compte de gestion :

	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	212 060,79 €	226 186,18 €	438 246,97 €
Recettes	260 986,18 €	206 660,79 €	467 646,97 €
Résultat de l'exercice	48 925,39 €	-19 525,39 €	29 400,00 €
Résultat de l'exercice N-1	524 497,25 €	-181 004,36 €	343 492,89 €
Résultat cumulé	573 422,64 €	-200 529,75 €	372 892,89 €
<i>Reste à réaliser au 31/12/18</i>			
en dépense			
en recette			
Résultat cumulé net	573 422,64 €	-200 529,75 €	372 892,89 €

Mme DENONFOUX demande quel est le nombre de terrains vendus et nombre de parcelles restant en vente.

M. CORLAY répond qu'à ce jour 15 lots ont été vendus, 2 sont réservés et 8 sont libres.

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil municipal délibère, approuve et vote le compte administratif du lotissement de Kergonet 2018 à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

○ CONVENTION CADRE D'ACCÈS AUX SERVICES FACULTATIFS DU CENTRE DE GESTION (CDG56)

Rapporteur : Mme Corlay, adjointe aux finances

Le Centre de Gestion du Morbihan accompagne le développement des collectivités et établissements publics en mettant en place des services facultatifs conçus pour répondre aux besoins et aux exigences spécifiques de l'action publique.

A cet effet et conformément aux dispositions de l'article 261B du Code Général des Impôts, il convient que le CDG délivre ses prestations sous forme de groupement de moyens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention d'adhésion au dit groupement de moyens, afin de pouvoir bénéficier des toutes prestations facultatives (Paye, Médecine Préventive...).





○ TRAVAUX DE LA MAIRIE PEINTURES EXTÉRIEURES

Rapporteur : Mme PARÉ

L'architecte des bâtiments de France est venu sur notre commune, le 8 mars dernier et suggère que l'on change la couleur « verte » des châssis extérieurs sur le bâtiment de la Mairie.

Compte tenu de la spécificité de ces travaux (produits et technique) pour que la couleur tienne bien sur les supports existants en aluminium, un devis (pour peinture sur châssis extérieurs non rénovés et ravalement) a été sollicité auprès de l'une des entreprises exerçant ce type de prestation.

Cette entreprise propose de réaliser ces travaux suivant l'estimatif présenté ci-dessous :

	Montant HT	Montant TTC
Peinture sur verrière et châssis extérieurs en aluminium – ravalement de la mairie	29 207.73 €	35 049.28 €

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la réalisation de ces travaux et autorise M. le Maire à signer les devis correspondants.

○ JURY D'ASSISE 2020

Rapporteur : M CORLAY, maire

Par arrêté en date du 15 février 2019, Monsieur le Préfet a fixé, pour l'année 2020, la répartition des 509 jurés d'assise attribué au Département. Pour la commune de Merlevenez, ce nombre est fixé à deux.

La désignation doit se faire par tirage au sort à partir de la liste électorale, d'un nombre triple de celui attribué à la Commune (soit 6).

Sont donc ainsi été tirés au sort les noms suivants :

NOM	PRENOM	LIEU DE RESIDENCE
LANGLET	Françoise	Kéralan
CHAPELAIN	Marie-Annick	3 route de Kergatorne
CHAMOULEAU	Jean-Pierre	4 rue des Lauriers
UZEL	Anthony	15 route de Lesténo
LE CARDIEC	Pierrette	1 Mané Er Hoet
MADIC	Thierry	13 rue Léon Fleuriot

○ DATES À RETENIR :

- le 30 mars à 10h00 – commission finances
- le 1^{er} avril à 20h30 – commission ad hoc avec le conseil municipal pour présentation des différents modes de gestion pour le service assainissement collectif
- le 8 avril à 20h30 – Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

○ INFORMATIONS DIVERSES :

Signatures de devis au titre de la délégation du conseil municipal au Maire

- Pour l'aménagement des extérieurs de la salle multi-activités :
 - Réalisation d'un mur de soutènement : 10 277.53 € HT
 - Habillage du mur et lisses de sécurité : 11 744.83 € HT
 - Voie piétonne en périphérie du terrain de foot : 34 012.98 € HT
 - Création d'une allée à partir de l'escalier : 1 270.80 € HT
 - Réalisation du parking et des accès en enrobé : 23 077.62 € HT
 - Enrobé sur trottoir rue des Alouettes : 2 075.31 € HT
- Acquisition d'un panneau d'affichage, pour un montant de 1 320 € TTC, qui sera implanté à Beg-Er-Lann
- Suite à la réunion de la commission communication en date du 9/03, il est proposé la création d'un nouveau site internet de la commune, pour un montant de 8 250 € HT, auprès de la sté Créasit.

Avis favorable à l'unanimité.



○ QUESTIONS DIVERSES :

- M. Conguisti demande s'il est possible de mettre des panneaux fluorescents (bandes fluo) aux trois nouvelles intersections, pour bien informer les usagers du changement de priorité.
- M. Gautier précise qu'avec le soleil ou la nuit, la bande de peinture ressort sous le bitume.
- M. Conguisti demande s'il a été étudié la possibilité d'étendre l'éclairage public jusqu'au « Rebelot » lieu-dit correspondant à la sortie d'agglomération.
- Rue Pont Glaz : M. Conguisti signale que deux lotissements sont en cours de réalisation mais qu'il est difficile de sortir du lotissement si des véhicules sont stationnés sur les emplacements situés en face.
- Mme Le Fur signale qu'à Persuel, un drone survole le secteur le soir et que les riverains ont déposé plainte auprès des services de la gendarmerie.
- M. Le Bossier indique qu'il a entendu dire qu'il y avait des problèmes concernant le traçage du terrain de foot.

M. Jégoux explique que l'ESM a dû procéder au traçage du terrain un jour de match car il n'était pas fait par les agents du service technique.

M. Le Corre signale que si l'on quantifiait le temps et le coût de la peinture, nous serions certainement surpris.

M. Jégoux stipule qu'il existe des bandes en plastique pour remplacer le traçage.

Distribution de compost fourni gratuitement par la déchetterie de la CCBBO, il est proposé de fixer la date au samedi 30 mars de 9h00 à 12h30.

Mmes Allain, Le Huec, Paré, Denonfoux et Ms Le Corre et Le Leuch se portent volontaire pour assurer une permanence lors de cette distribution.



o Une étoile au guide vert Michelin

Pour identifier au premier coup d'œil un site à ne pas manquer ou une curiosité remarquable, Michelin a depuis l'origine choisi de classer les curiosités par ordre d'intérêt avec un système d'étoiles.

C'est une première pour la commune, dont effectivement l'église a obtenu son étoile.

L'évaluation du niveau d'intérêt de chaque site ou curiosité repose sur neuf critères, établis en toute indépendance par les équipes éditoriales et de manière identique dans la quarantaine de pays couverts par Le Guide Vert, autour du ressenti lors de la découverte du lieu, sa valeur patrimoniale, son authenticité et son charme ainsi que l'agrément de la visite. L'attribution se fait en deux temps.

1) Au cours de la tournée sur le terrain, les curiosités sont d'abord présélectionnées.

2) Puis lors des séances étoiles, les éditeurs décident collégalement de la présence ou de l'absence d'une curiosité ainsi que de son niveau de cotation. A chaque mise à jour, les étoiles peuvent être ajoutées ou retirées.



9 critères répartis en 3 catégories :

● PREMIÈRE IMPRESSION

- o Ressenti lors de la découverte du site
- o Notoriété
- o Richesse Patrimoniale et richesse de la visite

● PATRIMOINE

- o Présence de labels
- o Valeur patrimoniale ou historique
- o Beauté et esthétique
- o Authenticité et charme

● VISITE

- o Qualité de l'accueil
- o Agrément de la visite (aménagement, accessibilité, entretien)

o Le mot de l'opposition

Chers concitoyens,

Depuis leur élection en mars 2014, les trois élus minoritaires de la liste "MERLEVEZ POUR UN MEILLEUR AVENIR" ne cessent de diffuser des informations dans le bulletin municipal.

Comme nous, vous avez pu constater le déplacement des limites de l'agglomération, route de Port Louis. Ces travaux ont été réalisés au détriment de l'intérêt général, sans concertation préalable en réunion de commission ni approbation par le conseil municipal. S'il y avait lieu de réduire la vitesse sur cette portion de route, bordée par des terres agricoles, il n'était aucunement besoin de modifier les limites de l'agglomération.

De plus ce nouvel aménagement aura des conséquences et quel en sera le coût, puisqu'il faudra entretenir la route et ses abords et, à terme, prolonger les trottoirs et peut être installer l'éclairage public dans une zone agricole ? Nous pensons qu'il y a mieux à faire avec l'argent public.

Pour des raisons de sécurité, des travaux d'entretien et d'élargissement de la route de Kerplévert se sont avérés nécessaires et réalisés en octobre dernier mais pas terminés à ce jour. La portion de route non aménagée présente un danger pour les usagers. Nous regrettons que les travaux ne soient pas terminés.

Dans le dernier bulletin, nous avons évoqué l'occupation illégale d'un terrain à Kerplévert. Les familles concernées ont reçu un ordre d'expulsion mais occupent toujours les lieux et continuent de se servir gratuitement en eau et électricité sur les différents réseaux. Malgré la demande de la mairie, les services de l'état n'ont toujours pas agi.

Aucune nouvelle demande de permis pour le lotissement de Kergornet. Malgré nos propositions, la majorité municipale ne semble pas s'en inquiéter et reste muette. Cette situation constitue un manque à gagner évident pour la commune.

Les trottoirs, face à l'entrée de l'église sont régulièrement endommagés par les véhicules de livraison qui y stationnent. Des barrières métalliques ou plots en béton étaient prévus pour les en empêcher mais rien n'a été fait. C'est regrettable.

Karine DENONFOUX, Yvan CONGUISTI et Joël JEGOUX continuent de faire des propositions pour Merlevenez mais trouvent dommageable ce manque de communication de la majorité, au sein du conseil municipal.

Contact : Joël JEGOUX - port. : 06 40 19 27 01 - mail : joel.jegoux@orange.fr



o Les chantiers Nature et Patrimoine

Les chantiers Nature et Patrimoine interviennent régulièrement sur la commune. Depuis le début de l'année, ils ont déjà travaillé sur trois sites.

Le premier est la création d'un escalier reliant le parking de la mairie à celui de la place de l'église. Le plus important a été la réfection du mur de clôture en pierre du presbytère jouxtant la propriété voisine. Ces travaux ont été effectués par une équipe encadrée par Yannick Le Floch.



L'auge en béton située près du puits du pignon de la poste a été habillée avec de la pierre par un deuxième groupe. Par la suite, le puits sera également rénové.



Nous remercions toutes les équipes des chantiers Nature et Patrimoine pour la réalisation de ces travaux.

Naissances

DÉCEMBRE

31 TAHIRI Nina 9 rue Pierre et Marie Curie

JANVIER

22 GILLET Matheïs 14 Beg Er Lann

MAI

18 LE ROUX Emma 27 résidence Kergonet

25 LE CALVE Clémence 1 rue du Docteur Laënnec



Mariages

AVRIL

13 CONAN Yann et POULARD Aurore 1 Pont Coët



Décès

JANVIER

16 BEVAN Bruno 24 rue des Lauriers
27 GIQUELAY ép. QUIQUE Marie-Hélène 21 rue du Lann Dro
29 CORLAY ép. OLLIER Pierrette 14 rue Roger Grand

MARS

25 GILON Marie-Thérèse 8 rue de la Mairie MARPA
29 OLLIER Roger 13 rue de Port-Louis

AVRIL

09 MASSAY Jean-Claude 30 Résidence de Kergonet





○ Bibliothèque

02-97-02-18-32
Merlevez.multimedia@wanadoo.fr



HORAIRES :

- Mercredi 10h00 à 11h30
- Mardi 15h00 à 16h00
- Vendredi 16h30 à 18h30
- Samedi 10h30 à 12h00

Le paiement de l'abonnement annuel s'effectue en mairie.
Coût : 10 € par famille.

Pour consulter le catalogue de la Bibliothèque Municipale ou pour consulter vos prêts rendez-vous sur :

http://orpheemedia.c3rb.org/MERLEVEZ/Opac_NET/

○ Accueil au presbytère de Merlevez

Paroisses de Merlevez
Nostang et Ste Hélène
8 rue du Presbytère – Merlevez

Tél. : 02.97.65.75.15.
www.paroisses-mnsh.fr

HEURES D'OUVERTURES

	Matin
Mardi	De 10h à 11h30
Mercredi	De 10h à 11h30
Jeudi	De 10h à 11h30
Vendredi	De 10h à 11h30
Samedi	De 10h à 11h30

○ Bruits de voisinage

*Les beaux jours arrivent
Profitons de nos jardins et
pensons à nos voisins*

Petit rappel des règles à respecter sur les bruits de voisinage (Sur la commune, c'est l'arrêté préfectoral en vigueur qui s'applique) :

Que faire ?

N'attendez pas que la situation devienne insupportable. Bien souvent l'émetteur de bruit n'a pas conscience du dérangement qu'il produit. Essayer de résoudre le problème à l'amiable.

Horaires pendant lesquels chacun peut s'adonner aux joies des travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore

- **du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures**
- **les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.**

○ MARPA

En ce début d'année 2019, la MARPA a accueilli 3 nouvelles résidentes à qui nous souhaitons la bienvenue ! Nous leur souhaitons de vivre des jours heureux remplis de joie et de bonne humeur parmi nous.



Marie-Reine Treguesser, Lucie Le Bolay et Marie-Joseph Larboulette

L'établissement, attachant une importance au maintien du lien entre les résidents et leur famille, convie, cette année encore, les familles à venir partager avec les résidents un **REPAS DES FAMILLES le samedi 29 juin à partir de 11h30.**

Ce moment festif est une nouvelle occasion donnée aux familles d'intégrer le quotidien de leur parent au sein de leur lieu de vie, sachant que la famille peut venir librement et quand elle le souhaite voir son parent.





o Maison des Jeunes

Tous les jeunes sont les bienvenus à la MDJ que ce soit pour venir passer du temps entre amis, s'investir et participer à des activités, ou même réaliser ses propres projets.

L'encadrement est assuré par deux animatrices confirmées, une directrice BAFD ainsi qu'une animatrice BAFA.

Pendant les vacances d'avril, parmi les nombreuses activités proposées, la matinée « Roller Skating » a remporté un franc succès. Les 12 jeunes présents ont pu faire des parcours et slaloms, apprendre à freiner, à faire du sur-place, et même à tomber.

- **La maison des jeunes est ouverte pour les 11 - 14 ans**
 - o Période scolaire : Tous les mercredis et samedis à partir de 14h00 à 17h.
 - o Période de vacances scolaires : Du lundi au vendredi. Il faut se reporter au programme d'activité établi.
 - o Inscription obligatoire en mairie seulement pendant les vacances scolaires.

- **Concernant les vacances d'été la maison des jeunes sera ouverte :**

- o du lundi 8 au vendredi 26 Juillet
- o du lundi 20 au 31 Août

Un programme d'activités est mis en place pour chaque période de vacances.

Afin que votre enfant puisse profiter pleinement des activités prévues au sein de la Maison Des Jeunes il vous sera demandé de constituer un dossier d'inscription complet que vous pouvez télécharger sur le site de la commune et réglé une adhésion annuelle de 10 euros.

- **Pour les jeunes 15 -17 ans** : Contacter la mairie

RENSEIGNEMENTS :

La maison des jeunes 02 97 65 75 08
La mairie : 02 97 65 75 08



o ALSH

La Maison des Petits Fripons

L'ALSH est ouvert de 7h15 à 19h durant les mercredis et les vacances scolaires pour les enfants à partir de 3 ans.

L'encadrement est assuré par une équipe compétente et diplômée, mettant en œuvre des activités diverses et variées : culinaire, manuelle, sportive, ludique...

L'ALSH a fait le plein lors de la sortie Récrcédays mise en place durant les vacances de février.

Pour les vacances d'été, une sortie à la journée est programmée par semaine : parc de loisirs, parc animalier, parcabout et autres, sont proposés à vos enfants.

NOUVEAUTE :

Cette année, une partie du parking va être recouverte de sable afin de donner une dimension encore plus vacances aux enfants.

- **Pour information** : le portail CARTE + est ouvert pour les inscriptions des vacances estivales.
- **Pour tous renseignements** : n'hésitez pas à contacter l'ALSH au **02 97 21 50 95** ou le responsable au **06 47 95 04 15**.





o Service accompagnement à domicile

Depuis le 1 janvier 2017, le service accompagnement propose un panel d'animations. Sortie restaurant, sortie cinéma, spectacle, activité créative et récréative...

Depuis le début de l'année, nous avons mis l'accent sur l'intergénérationnel, suite au barbecue de juillet dernier, surtout à la demande des jeunes de Merlevenez (MDJ) qui sont volontaires et qui souhaitent apporter leur aide à nos Seniors.

En ce début d'année 2019, une participation croissante des Seniors se fait remarquer :

- **Galette des rois** 72 participants,
- **Après-midi crêpes**, 58
- **Restaurant** « Le Dauphin », 48
- **Atelier** « Fabrication du beurre et du pain » entre 25 et 30 personnes
- **Loto du mois d'avril** 47 participants
- **Cinéma** :
 - En février, 59 participants dont 6 de Nostang et 8 de la MAPA Plouhinec
 - En mai, 46 participants avec 9 de la MAPA Plouhinec.

Nous profitons du bulletin municipal de juin 2019 pour vous annoncer, en exclusivité qu'un spectacle est en projet pour la semaine bleue. Vous pouvez dès à présent réserver votre dimanche 13 octobre 2019.

N'oubliez pas que le marché est toujours tous les 15 jours et que le programme du 2^{ème} semestre 2019 est cours de préparation pour vous satisfaire. Il sera à disposition dès début juillet au secrétariat de la mairie

Pour les personnes ne recevant pas de courrier du service accompagnement, ne pas hésiter à se présenter la mairie afin de se faire recenser auprès du service.



o La commune de Merlevenez aura bientôt un nouveau site internet.

Pour qu'il soit le plus complet et le plus attractif possible, nous avons besoin de vous tous, entreprises, associations, particuliers...

Ce site devra apporter un maximum de services et d'informations à chacun. C'est l'occasion pour mettre en valeur toutes les activités économiques et associatives de notre commune.

PARTICULIERS :

Vous prenez des photos lors de vos promenades, vos manifestations ? N'hésitez pas à nous envoyer vos photos en précisant bien :

- le lieu (la date et nom de l'évènement si c'est une manifestation)
- votre nom et votre prénom
- en certifiant que ces images sont libres de droit

Votre photo : fichier au format jpg, résolution > 2000 pixels



adresse mail de la mairie :

secretariat.merlevenez@orange.fr

— ENTREPRISES, GÎTES OU CHAMBRES D'HÔTES — ET ASSOCIATIONS :

Chaque professionnel, entreprise, agriculteur de Merlevenez ou qui y possède un établissement pourra être positionné sur le site internet à la rubrique « Vie économique – annuaire des professionnels ». Les associations auront également une rubrique pour faire connaître leurs activités, animations et événements à venir.

Si vous souhaitez figurer dans une de ces rubriques, il faut transmettre par email à la mairie un descriptif de vos activités, produits, savoir-faire, présenter les dirigeants le public concerné, etc. Des insertions de photos sont possibles (attention au droit à l'image des personnes), votre logo ainsi que tous les renseignements que vous pensez utiles (horaires, coordonnées téléphoniques et mails, site internet ...)

IMPORTANT :

les professionnels figurant sur le site internet actuel doivent également fournir ces informations.

Si prochainement vous avez une manifestation, un repas ouvert au public, une rencontre sportive, ou tout autre évènement que vous voulez faire connaître, vous pouvez faire parvenir au service communication tous les détails à mettre en ligne (horaires, lieu, tarifs, personne à contacter etc...) ainsi qu'un visuel : affiche, photo, logo etc.



Répertoire électoral

Que faire si l'état civil figurant sur votre carte électorale comporte une erreur ?

L'état civil qui apparaît sur votre carte électorale est désormais celui enregistré au Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) géré par l'Insee à partir des informations transmises :

- par les communes pour les personnes nées en France métropolitaine, dans les DOM, à Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin ou en Polynésie-Française ;
- par la sphère sociale pour les personnes nées à l'étranger, en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna.

Le RNIPP a pour vocation de vérifier l'état civil officiel des électeurs.

Cependant, des erreurs peuvent exister et vous pouvez en demander la correction.

La demande de correction de votre état civil au RNIPP diffère selon votre situation



Vous êtes né en France métropolitaine, dans les DOM, à Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin ou en Polynésie-Française

Un service est mis à votre disposition sur le site service-public.fr vous permettant de formuler votre demande de correction en ligne. Il est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>

Lors de votre demande, vous devrez être en possession :

- de votre Numéro d'Identification au Répertoire (NIR), encore appelé numéro de sécurité sociale (ce numéro figure sur votre carte vitale) ;
- d'une copie de votre acte de naissance. Ce document est à demander auprès de votre commune de naissance. Certaines communes proposent un service en ligne. Vous pouvez consulter le site service-public.fr pour savoir si votre commune propose ce service à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427>

Il est vivement conseillé d'utiliser ce dispositif pour formuler la demande de correction de votre état civil, car ce dispositif permet un traitement plus rapide.

Cependant, si vous ne pouvez utiliser ce service en ligne, vous pouvez également formuler votre demande, qui devra être accompagnée d'un acte de naissance ainsi que d'un justificatif d'identité auprès d'un organisme qui gère vos droits sociaux (caisse de retraite, mutuelle, sécurité sociale, etc...) ou par courrier à l'adresse ci-dessous.

Insee Pays de la Loire
Pôle RFD
105 rue des Français Libres
BP67401
44274 NANTES CEDEX 2



Vous êtes né à l'étranger, en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna :

Vous pouvez formuler votre demande, qui devra être accompagnée d'un acte de naissance ainsi que d'un justificatif d'identité auprès d'un organisme qui gère vos droits sociaux (caisse de retraite, mutuelle, sécurité sociale, etc...) ou auprès de votre commune d'inscription sur les listes électorales.



o De la bonne utilisation du composteur ...

Quoi de plus contraignant que de retrouver des rongeurs dans son composteur ? Porteur de nombreuses maladies, il est important de s'en débarrasser dans les plus brefs délais.

● **Pour cela, il est important de respecter quelques règles :**

- o **Mettre un grillage** fin au fond du composteur pour éviter que les rongeurs viennent nicher dedans.
- o **Ne pas mettre de viande, poisson, produits laitiers** qui peuvent attirer certains petits animaux.

Ensuite, si vous avez un chat, laissez-le chasser au jardin et au potager, les rongeurs sentiront sa présence et s'en iront plus loin... C'est un très bon chasseur et prédateur qui saura vite vous débarrasser de tous ces rongeurs.

● **POUR RAPPEL**, lors de vos dépôts de biodéchets dans votre composteur, il est important de mélanger les nouveaux apports de déchets avec la couche du dessous, et ensuite mettre une couche de déchets secs dessus. Cela permet de calfeutrer les biodéchets et d'éviter les nuisances telles que les mouches, moucherons, guêpes ... De plus, les biodéchets se décomposeront beaucoup plus vite.

● **LISTE DES DÉCHETS COMPOSTABLES :**

- o Les épluchures de fruits et de légumes, y compris les agrumes et les fruits pourris
- o Le filtre et le marc de café, thé, infusion
- o Les coquilles d'œufs
- o Les serviettes en papier, essuie-tout, mouchoirs
- o Fleurs fanées et plantes vertes
- o Feuilles mortes
- o Brindilles, petites tailles de rosiers, d'arbustes ...
- o Fleurs coupées, séchées
- o Déchets du potager et du verger
- o Fumier
- o Sciure et copeaux de bois non traités
- o Ecorce, foin, paille



Brasser régulièrement les biodéchets dans le composteur évite l'installation des rongeurs qui n'aiment pas être dérangés !

● **LISTE DES DÉCHETS SECS :**

- o feuilles mortes
- o paille
- o copeaux
- o écorces
- o brindilles
- o cartons bruns.

o BUS PLAGE

La plage en toute liberté !

BUS PLAGE

1€

KERVIGNAC | MERLEVENEZ | NOSTANG | S^TE-HÉLÈNE | PLOUHINEC

PLAGE DU MAGOUËRO

ÉTÉ 2019

Du 01/07/2019 au 31/08/2019

01 800 01 01 56

TTN devient **BREIZHGO** Le réseau de transport de la Région Bretagne

Région BRETAGNE



Vie pratique

o Point accueil emploi intercommunal

● Accompagnement des demandeurs d'emploi

- o Accompagnement au numérique
- o Informations sur les dispositifs emploi/formation
- o Mise en relation avec les entreprises locales

● Services aux entreprises

- o Organisation d'actions de recrutements
- o Recherche de candidats et Information sur les contrats

Accès à l'espace multimédia du lundi au vendredi
 Permanence du conseiller :
 Mercredi et vendredi 9h-12h/ 14h-16h30

P.A de Bellevue
Allée de Ti Neùé - 56700 Merlevenez
02 97 65 62 90 - 06.65.61.62.50
emploi@ccbbo.fr

o La maison de services au public

La CCBBBO a été labellisée « Maison de services au public » et a établi des partenariats avec plusieurs organismes pour assurer un premier accueil et vous aider à trouver le bon interlocuteur pour vos demandes concernant la CAF, la CPAM, Pôle Emploi, la CARSAT, la MSA, les déchets, la police, l'aide à domicile, le SPANC, le PAE...

Un point d'accès numérique à la CCBBBO vous permet d'effectuer vos démarches, si besoin l'équipe d'accueil pourra vous accompagner. Les animateurs des cyberbases situées à Plouhinec et Kervignac sont également à votre écoute.

● Horaires de la MSAP

Du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h (sans rendez-vous)

● Contact

Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan
PA de Bellevue – Allée de ti neùé
56700 MERLEVENEZ
02.97.65.62.90 – msap@ccbbo .fr

Pour que mon déplacement soit efficace

POUR LE DOSSIER CAF

- Mon n° d'allocataire (sur courrier CAF)
- Mon code confidentiel à 4 chiffres
- Mon mot de passe à 8 chiffres
- Mes 3 derniers bulletins de salaire
- Mon dernier avis d'imposition

POUR LE DOSSIER D'ASSURANCE MALADIE (AMELI)

- Mon n° de sécurité sociale (carte vitale)
- Mon code confidentiel

POUR LE DOSSIER D'ASSURANCE RETRAITE (CARSAT)

- Mon n° de sécurité sociale (carte vitale)
- Une adresse mail et son mot de passe

POUR LE DOSSIER POLE EMPLOI

- Mon numéro d'identifiant
- Mon mot de passe
- Un CV papier ou sur clé USB si possible

POUR LE SERVICE ENVIRONNEMENT

- Ma facture pour toute question relative à la redevance incitative
- Ma fiche de renseignements pour toute inscription à la collecte des déchets ménagers
- Mes justificatifs pour un changement de situation.

POUR LE SERVICE D'AIDE A DOMICILE (GCSMS)

- Mon n° de sécurité sociale
 - Mes besoins
- De préférence contacter le service avant toute demande





o Plateforme collaborative

Dans le cadre de la démarche « Ecologie Industrielle et Territoriale » lancée en mars 2017 par la CCBBO, une réunion plénière s'est déroulée le jeudi 25 avril au Remoulin à Nostang, en présence d'une soixantaine de personnes.



Après un rapide rappel du contexte, plusieurs acteurs ont témoigné pour présenter les actions en cours sur le territoire, en faveur de l'économie circulaire.

● **Christel GUENARD**, Président du Club des Entrepreneurs du Blavet à la Ria, a présenté le Club créé en avril 2017 dans le cadre des ateliers EIT et ses projets (organisation d'une soirée à thème tous les deux mois). Le Club compte à ce jour 25 membres.

● **Cécilia GANNAT**, Chargée des projets d'économie circulaire à la CCBBO, a présenté la plateforme collaborative numérique « Partageons Nos Ressources », lancée par la CCBBO en mars 2018 afin de favoriser les échanges et les synergies entre les acteurs économiques du territoire. www.partageonsnosressources.bzh

● **Bernard DUPONCHEL**, ancien gérant de l'entreprise Duponchel Grues à Kervignac, a présenté les mutualisations engagées sur la ZI du Porzo portés par 10 entreprises de la Zone : mutualisations de services de gardiennage, d'entretien des espaces verts, de formations, de prestations de contrôles obligatoires, d'achats, de collecte des déchets, de covoiturage et de création d'une crèche d'entreprises...

● **Lionel LORHO**, gérant de l'entreprise Merlevenez Carrosserie, a présenté le projet d'une collecte mutualisée des déchets mécaniques, portés par 17 entreprises (8 garages, 8 agriculteurs et 1 entreprises des Travaux Publics). Après consultation, le prestataire retenu pour cette collecte est l'entreprise SNCD basée à Local-Mendon. Le déploiement de la collecte est en cours.

● **Caroline LUNVEN**, représentante de la Chambre d'Agriculture du Morbihan, et Aurore DANIELOU, agricultrice de

Merlevenez, ont présenté le projet collaboratif pour promouvoir la vente directe de produits locaux, portés par 5 producteurs du territoire. Le projet s'est orienté vers le développement des Halles de Kervignac, toutefois le manque d'acteurs impliqués freine la dynamique. Un appel a été lancé à de nouveaux producteurs pour intégrer le groupe de travail.

● **Elodie LE FLOCH**, Vice-Présidente de la CCBBO en charge de l'environnement, a remercié l'ensemble des entreprises mobilisées dans la démarche EIT et les a encouragés à poursuivre les actions engagées sur le territoire en faveur de l'économie circulaire.

● **Guillaume BOUCHERIE**, représentant de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) a quant à lui souligné les efforts de la CCBBO en termes de réduction des déchets et a rappelé l'objectif du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire : -10% de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2010 et 2020.

La réunion s'est clôturée par la remise des prix aux 14 lauréats de l'opération « Eco-Défis » lancée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan (CMA56) et la CCBBO en mai 2018. Le label « Eco-Défis » a pour but de valoriser l'engagement des commerçants et des artisans dans une démarche de développement économique durable.

Michel Aoustin, Président de la CMA56, a remercié les 14 entreprises labellisées pour leur participation et leur engagement :

- o Plouhinec Automobiles - Plouhinec
- o Ker-Auto - Kervignac
- o Kermel Toutous - Kervignac
- o Boulangerie Kerbellec - Kervignac
- o Biscuiterie La Lorientaise - Kervignac
- o Institut de beauté Au cœur des sens - Kervignac
- o AMG Motoculture - Kervignac
- o Merlevenez Carrosserie - Merlevenez
- o Restaurant Carpe Diem - Merlevenez
- o Marquise des fleurs - Merlevenez
- o Sièges et Coutures - Merlevenez
- o Poterie Kan An Douar - Plouhinec
- o Affûtage Le Bouédec Gérard - Nostang
- o La Crêperie du Roc'h - Nostang

Le prix « coup de cœur » a été attribué par le comité de labellisation à l'entreprise « Merlevenez Carrosserie » gérée par Lionel LORHO.

Une vidéo a été réalisée par TV Rennes afin de mettre en valeur l'engagement porté par Monsieur LORHO ainsi que les gestes éco-responsables pratiqués au sein de son entreprise.





o Nouvelles entreprises

Correctif à l'encart du BM 108

CLR PEINTURE

Monsieur Cyrille LE ROUX
Ravalement – Papier Peint – Peinture intérieure et extérieure

cyrillelr56@gmail.com

Tél : 07 83 03 00 82

CONSEILLÈRE IMMOBILIER / Carine BOUYON

Conseillère immobilier Sublimons, des solutions innovantes à vos projets.

Rue de Port-Louis

06.26.73.14.95

carine.bouyon@sublimons.com

KINÉSIOLOGUE / Fabienne QUANDALLE

La Madeleine

07.88.82.42.52

fabienne.quandalle@orange.fr

www.lavoixducorps.org

VITRAGE DE TOIT / Mr ALLAIN Pierrick

Rue de Hêtres , ZA de Bellevue , MERLEVENEZ

06 65 57 21 53

www.vitragedetoit.fr

ouvert du lundi au vendredi :

9h00 / 19H00 et le samedi 10h00 / 18h00



DÉPANNAGE, AMÉNAGEMENTS

Mister Service

Dépannage, aménagements, petits travaux d'intérieur et d'extérieur

Mickaël PERREE 8 Mané Izan

07.67.76.53.35

servicesmaster@gmail.com

Société agréée service à la personne

o Ker Feuchidou, maison d'hôtes de caractère

Officiellement reconnu comme Partenaire de la marque Bretagne, Ker Feuchidou est une maison d'hôtes de caractère qui a accueilli ses premiers clients en juillet 2017.

C'est là, au plus près de notre Ria d'Etel, que Marie et Bruno accueillent leurs visiteurs en français, anglais, néerlandais, italien ou espagnol. Quatre chambres classées 4 épis par Gîtes de France, piscine chauffée au pied de notre église du XII^e siècle, jardin clos, salon, salle à manger et cuisine équipée,... sont mis à la disposition exclusive des clients.

Dans le salon-bibliothèque multilingue, on peut également découvrir les créations contemporaines d'une sélection d'artistes régionaux et recevoir son guide personnalisé de la région : le « Tro Feuchidou ». Ker Feuchidou, domaine du Feuchidou en français, c'est avant tout la marque d'un état d'esprit et d'une immersion bretonne. En breton, « feuchidou » désigne un enfant vif et espiègle. La maison est une invitation à découvrir la Bretagne en dehors des sentiers battus.

Ker Feuchidou
3 rue de l'Eglise 56700 Merlevenez
www.kerfeuchidou.bzh - 06 65 12 35 66

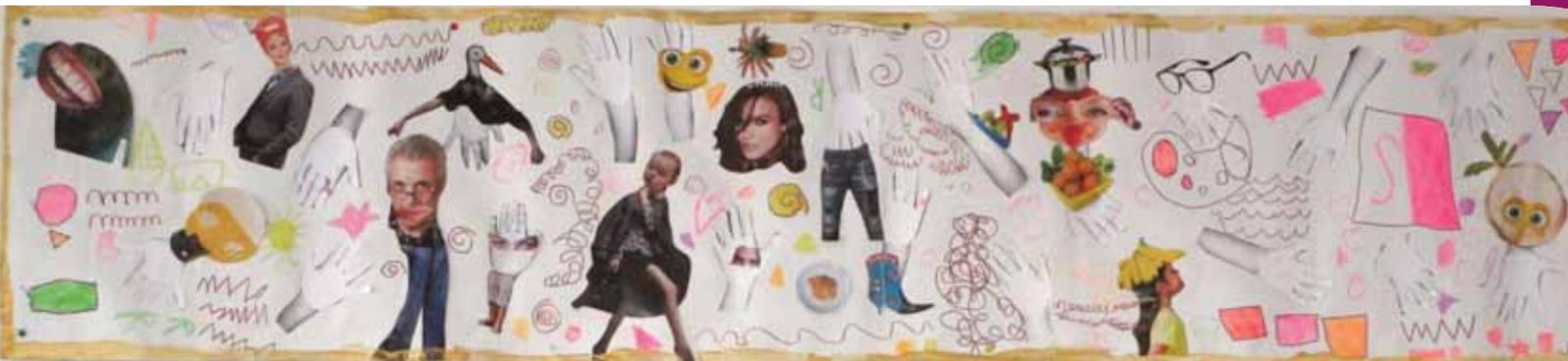




ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE « LES MÉSANGES BLEUES »

● Pour l'ouverture culturelle :

Les 3 classes sont allées découvrir l'exposition Itinéraires Graphiques à la **galerie du Fauëdic** à Lorient.



Œuvre réalisée par les trois classes

Nous avons également découvert une exposition intitulée « territoires, traces, écritures » à la **Galerie Tal Coat** d'Hennebont, ce sont des œuvres de Jean-Jacques DOURNON.

Tous les enfants de l'école se sont rendus pour 3 séances au cinéma à Inzinzac-Lochrist, où différents courts-métrages adaptés à leur âge leur ont été présentés. Le projet **Cin'école** résulte d'un partenariat entre le cinéma associatif d'Inzinzac-Lochrist, Le Vulcain et les écoles.

● Projets concernant le monde du vivant :



- Visite à la ferme de St Niau
- Mise en place de différents élevages (papillons, poussins)
- Semaine du jardinage (visite à Jardiland)
- Plantation de petits arbres

Pour terminer l'année scolaire :

Une rencontre aura lieu au mois de juin avec d'autres écoles pour y fêter le printemps et observer l'évolution des plantations.

Les enseignantes remercient chaleureusement l'Amicale Laïque de Merlevenez (A.L.M.) grâce à laquelle toutes ces activités pédagogiques sont rendues possibles : l'A.L.M. finance intégralement toutes ces sorties.



Merci à la municipalité pour la mise en place d'équipements spécifiques pour répondre aux contraintes du PPMS et sécuriser ainsi l'école. Un équipement informatique va être également fourni pour répondre aux besoins des enfants et respecter les programmes.

L'école publique Les Mésanges Bleues vous invite tous à la **Fête de l'École le samedi 22 juin** pour un moment de convivialité et de bonne humeur. Pour ceux qui ne connaissent pas l'école, cela peut être l'occasion de la découvrir... Venez nombreux !

INFORMATIONS PRATIQUES :

Les INSCRIPTIONS SONT OUVERTES pour la rentrée 2019 !

N'hésitez pas à contacter la directrice de la maternelle, Mme LESAINTE Lydie pour tout renseignement.

Tél : 02 97 65 76 02

Mèl : ec.0561436g@ac-rennes.fr



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE « LES MÉSANGES BLEUES »

o Classe de découverte Arts plastiques

Les classes de CP, CE1 et CE2 ont participé à une classe de découverte d'Arts plastiques au CEAPC de l'Île Tudy, du lundi 4 mars au mercredi 6 mars 2019.

Les élèves, encadrés par des plasticiens diplômés et expérimentés, ont ainsi pu s'initier à plusieurs techniques : la gravure sur plâtre, la lithogravure, la gravure sur tetrapak, sur un thème commun proposé par les enseignantes : les insectes.



o Kayak

Les élèves de CM1 et CM2 ont commencé au mois de mars un cycle de 6 séances de kayak à la base nautique de Ste Hélène.

La bonne humeur était au rendez-vous (pas toujours le soleil !) pour cette activité très appréciée des élèves.





● Carnaval

Elèves et enseignants se sont déguisés pour fêter carnaval vendredi 22 mars. Cow-boys, princesses, super-héros, fées... ont envahi la cour de l'école. L'après-midi s'est terminé sous un soleil radieux et dans la joie avec un goûter.

● Découverte du collège de Kerdurand pour les futurs élèves de 6^{ème}

Jeudi 7 mars, les élèves de CM2 se sont rendus au collège pour découvrir leur futur environnement de travail. Les élèves ont été enthousiasmés par cette visite (les professeurs, les locaux...) et bien sûr par la cafétéria.



● Permis Internet

En partenariat avec la gendarmerie de Port-Louis, les élèves de CM2 ont passé leur permis Internet le vendredi 7 juin. Au cours des séances qui ont précédé cette épreuve, les élèves ont été avertis des dangers qu'ils pouvaient courir sur Internet (visionnage de films, remise d'un fascicule...). Ils ont également été sensibilisés de manière plus générale à l'usage des écrans et des jeux vidéos.

● Prix littéraire des Incorruptibles

Le jeudi 23 mai, les 5 classes de l'école élémentaire ont voté pour élire leur livre de littérature préféré pour cette année scolaire.

Depuis le début de l'année, les élèves doivent lire une sélection de livres, établie par des comités composés de

professionnels du livre et de l'éducation (enseignants, bibliothécaires, libraires ...).

L'objectif est de susciter le désir de lire chez les jeunes lecteurs : pari réussi !

Pour conclure leur travail sur les châteaux forts, la classe de CP a réalisé, avec l'aide de Maxime, un château fort grandeur nature (ou presque ...).

Inscriptions pour l'année scolaire 2019/2020

La Directrice, Mme Laurent, se tient à la disposition des parents qui souhaitent inscrire leurs enfants à l'école élémentaire publique « Les Mésanges bleues » pour la prochaine rentrée scolaire.

Merci de prendre rendez-vous au **02.97.65.67.65**, ou par mail : **ec.0560247p@ac-rennes.fr**

N'oubliez pas de venir vous joindre à nous lors de la kermesse qui aura lieu le samedi 22 juin.

L'équipe enseignante





ÉCOLE NOTRE DAME DE JOIE

Le jour du Carnaval

Mardi 5 mars, c'était la fête à l'école et dans les rues de Merlevenez. Petits et grands ont défilé pour fêter le Mardi Gras.

Les élèves des classes de CM 1 et CM 2 ont passé une semaine fin mars en classe de neige à Abondance dans les Alpes en Haute Savoie.

C'est sur les pistes enneigées que les enfants de l'école ont pu découvrir les joies du ski, les magnifiques paysages lors de balades en raquettes, les fous rires des batailles de boules de neige ...

En plus des joies de la neige, c'est avec plaisir et curiosité que les élèves ont pu découvrir : La maison du fromage, l'abbaye d'Abondance et visité une chèvrerie.



Ce voyage est l'aboutissement de tout un travail « en amont » en géographie, sciences, lecture ...



« les yeux d'Ambre »

Les élèves ont rencontré Ambre, une jeune fille non-voyante de 15 ans. Très intéressés, les enfants ont posé beaucoup de questions sur son quotidien, le collège, ses activités... Ambre y a répondu avec simplicité et humour. Chantant dans une chorale, elle a interprété quelques chansons avec sa très jolie voix. Les élèves ont remis un chèque de 560 € à l'association Les Yeux d'Ambre, argent récolté lors de l'opération Bol de Riz organisée par l'école.

En route pour le poney

Les 23 élèves de la classe de CE1 ont commencé un cycle poney, au poney-club des Lauriers à Lévézarc'h Merlevenez. Au cours de ces 5 séances d'initiation, les vendredis après-midi du 23 avril au 24 mai, les élèves découvriront le poney-club et les poneys, le matériel et les règles de sécurité.





o Une visite au plus près des animaux

Les enfants de maternelle-CP ont pris le car direction la ferme de Kerporho à Pluvigner pour partager, avec les animateurs, les ateliers "contact avec les animaux".

Les enfants ont pu nourrir et caresser les animaux.

Chaque groupe d'enfants a pu apprendre beaucoup de choses sur les animaux. Ils vont pouvoir poursuivre le travail en classe...



A.P.E.L DE L'ÉCOLE NOTRE DAME DE JOIE ASSOCIATION DE PARENTS DE L'ÉCOLE LIBRE

o Avril 2019

Le 27 Avril a eu lieu le loto organisé pour la quatrième édition par l'équipe de l'Apel : 550 personnes sont venues jouer pour tenter de remporter de nombreux lots.

Merci aux parents d'élèves, aux commerçants de Merlevenez, ainsi qu'à toutes les personnes extérieures à l'école qui nous ont fait des dons et qui ont permis la grande réussite de ce loto.

Les bénéfices récoltés serviront à financer les sorties scolaires et le matériel pédagogique des enfants. **MERCI !**



o Mai 2019

o **Vente de sacs isothermes personnalisés**, les enfants de l'école ont dessinés des "bonhommes de neige", et se serviront de ces beaux sacs pour les pique-niques et les après-midi plage.

o Collecte des papiers

Fin mai a eu lieu la troisième collecte de l'année scolaire.

La prochaine collecte aura lieu début octobre, pour ceux qui ne peuvent pas stocker à domicile, une poubelle "collecte de papiers" est disponible devant l'école et sera régulièrement vidée au cours de l'été.

Pour les personnes qui ont de grandes quantités, nous pouvons venir vous débarrasser chez vous, n'hésitez pas à nous contacter.

o Prochaines dates à retenir

o Dimanche 23 juin : Kermesse de l'école

Un grand merci à toutes les personnes qui nous ont aidés tout au long de l'année scolaire et un grand merci à toute l'équipe de l'Apel qui a contribué par son dynamisme à la grande réussite des manifestations qui ont eu lieu cette année.

Pour toutes questions, vous pouvez prendre contact avec un membre du bureau au **06 23 24 10 95**
Vos contacts : **Mme Royer Mylène (Présidente), Horel Aurélie (secrétaire), Mme Vachet Sophie (Trésorière)**



o Objectif Musical

C'est au cours d'un gala exceptionnel qui s'est déroulé en mars dernier, que l'association Objectif Musical qui regroupe une école de musique et une chorale, a fêté ses 30 ans.

Durant 2 heures, les jeunes musiciens et choristes ont fait le show avec des orchestres constitués pour l'occasion : ensemble de batteries, piano voix guitare, duos trios, ainsi que la chorale « De bouche à oreilles » qui a présenté son nouveau répertoire de chansons françaises.

Tout cela s'est terminé par un ensemble d'une vingtaine de musiciens pour la plus grande joie du public et des parents d'élèves.

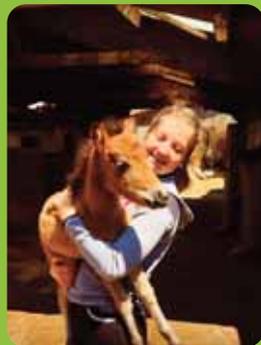
La chorale qui répète tous les lundis soir à la salle Paul Gauguin à 20H30 recherche pour son prochain programme des voix d'hommes et de femmes.

Contact : 06.43.48.59.39 / 06.78.87.22.72



L'école de musique ce sont 2 classes de piano, guitare folk et électrique, basse, batterie, orchestre. Tous les cours sont individuels ou par groupe.

Contact : 03 rue de Port-Louis Merlevenez.
Tél : 06 12 82 93 44



o Poney-club des Lauriers

Cette année encore, les élèves de Fabienne n'ont pas démerité ! La deuxième marche du podium club 3 équipe au championnats de Bretagne.

Les poulains ont fait la joie des cavaliers et cavalières surtout cette année avec la naissance d'un bébé shetland (Giga)..

C'est bientôt l'été pour les balades, les stages et les minis camps.

Venez nombreux le 30 juin pour la journée portes ouvertes : moment privilégié pour présenter les activités du club et faire les pré-inscriptions pour la saison prochaine.

o Foyer Culturel des Jeunes de Merlevenez

Toujours dans un esprit de dynamique le FCJ s'est illustré à travers divers stages, conférence et atelier.

o **Courant mars un cycle Self-Défense** s'est déroulé en 3 séances animé par Aboubacar Traoré de l'atelier des transitions de Lorient autour d'une dizaine de personnes.

o **Section Sophrologie** : Anne-Cécile Duplessis sophrologue en association avec Sandrine Huffenus Naturopathe ont abordé le thème du stress à travers une conférence suivie d'un atelier remportant un fort succès.

o **En association avec la MDJ deux stages ont été réalisés** : Un stage de Zumba avec Loic Facemaz et un stage de Boxe pieds-poings avec Charles Saget-Pétris totalisant ainsi une quinzaine d'élèves à chacun d'eux.

o **Section peinture** : une foire aux tableaux en Avril a attiré plus d'une centaine de visiteurs.

o **Le stage de Pastel avec Dominique Hervé** s'achève et sera clôturé par une exposition à la bibliothèque à partir du 15 juin.

L'exposition annuelle d'Harmonie des couleurs aura lieu le 29 et 30 juin à la chapelle.



Vie associative



o Rassemblement MOTOR AIDE

RASSEMBLEMENT MOTOR' AIDE LES 6 ET 7 JUILLET 2019

Pour cette 18^e édition, l'équipe de bénévoles « MOTOR'AIDE » met tout en œuvre pour vous accueillir et vous divertir dans les meilleures conditions.

Les motards pourront apprécier le nouveau circuit lors de la balade organisée le dimanche à 14h.

Cette année, il vous sera à nouveau proposé un repas adulte et enfant le samedi soir et le dimanche midi, mais également les traditionnels sandwiches/grillades.

Les groupes « Faleoze » & « Z'apero » assureront l'ambiance le samedi soir.



Et le dimanche, après la prestation d'Ambre, les **Rollin'Mates** animeront une partie de l'après-midi.

En espérant que vous apprécierez ce week-end festif et musical, sachez que par votre présence et votre générosité, vous contribuez à notre action en faveur des personnes en situation de handicap.

Le président Yannick LE GALEZE.

o Comité des Fêtes

Festivités passées

● Samedi 6 Avril :

Visite à la Marpa, le comité des fêtes est allé à la rencontre des résidents autour d'un goûter. Une composition florale a été offerte à chaque femme ainsi qu'un ballotin de chocolats aux hommes

● Samedi 13 Avril :

Un repas Créole dans une ambiance festive a réuni 172 personnes dans la salle Xavier Grall

● Dimanche 28 Avril:

Grande chasse aux œufs pour les enfants de Merlevenez et d'ailleurs avec le concours de L'amicale Laïque et de l'apel, tous les œufs et boissons offertes par le comité, merci aux bénévoles et tous les participants.

● Samedi 25 mai :

Concours de boules bretonnes en triplettes, Trophée des Commerçants

Festivités à venir :

● Dimanche 21 Juillet :

Poulets rôtis et sa garniture, crevettes, huîtres au centre bourg place des tilleuls sur place ou à emporter De 10h à 14h30

● SANS OUBLIER PENDANT TROIS JOURS LES FÊTES LOCALES LES 7, 8 ET 9 SEPTEMBRE :

Différentes animations vous seront proposées

● Samedi 5 Octobre :

Assemblée Générale Salle Paul Gauguin 18h45.

● Du 13 au 15 Décembre :

Le Téléthon, foot fauteuil, soirée crêpes, soirée dansante & karaoké, randonnée, théâtre ...

● Le 21 Décembre :

Projet d'un marché de Noël sous chapiteaux sur la place de L'église et dans la salle Paul Gauguin, avec la collaboration des associations et des commerçants.



o Club de l'Amitié

Les réunions mensuelles, avec le goûter, sont le premier mercredi de chaque mois de 14h30 à 18h00 à la salle Paul Gauguin.
Pour tous renseignements prendre contact au 02 97 02 17 52 avec Lucien Guillemot.

o Judo

La saison de 2018 2019 est pleine de réussite ! En effet Margaux Brechaire et Yannis Bariche viennent de décrocher leur grade de ceinture noire à tout juste 16 ans. Ce qui fait d'eux les 13^{eme} et 14^{eme} ceintures noires formées au club.

Les compétiteurs ont aussi préformé lors des différents championnats :

- **Tifenn Leclere (-57kg)** se qualifie pour les championnats de France UGSEL
- **Margaux Brechaire (-52kg)** et **Matheo Pinarel (-66kg)** décrochent le titre de champion du Morbihan espoirs et se qualifient aussi pour le championnat de France.
- **Yannis Bariche** se classe 3eme lors de ce championnat en -73kg.
- **Enfin Ethan Pinarel** décroche le titre de champion de France UGSEL minimes dans la catégorie des -38kg !



Fort de ses 120 licenciés le club de judo se porte bien pour la plus grande fierté de son président Christophe Bedouet et du directeur technique Anthony Cariou.

Essais possibles (dès 4 ans) en fin de saison en prenant contact avec le président Christophe au 06 07 45 22 35.

o Association RGC Breizh

Depuis 2017, l'association Retro-gaming Connexion Breizh (RGC Breizh) propose des animations sur la commune et alentour pour valoriser le patrimoine numérique des anciennes consoles et ordinateurs.

Nostalgie oblige, c'est aussi autour de la préservation et la sensibilisation d'une culture souvent mal perçue que nous souhaitons mettre en lumière. Rétro ou nouvelle génération, petits et grands, le jeu vidéo est intemporel et rassemble. Nous fonctionnons comme un collectif et sans obligation d'adhérer, c'est la passion qui nous réunit lors d'événements conviviaux.



● Rencontres Rétro-Gaming #3

La troisième édition s'est déroulée en avril dernier à la salle Paul Gauguin avec le concours de la bibliothèque municipale. Le thème de la BD et de la littérature a été proposé autour de jeux vidéo tels que Astérix, Garfield, Tintin ou encore Harry Potter. Un second pôle proposait de rejouer à des classiques tels que Pacman, Sonic, Mario. L'événement a été le fruit de nouvelles rencontres et de démonstration de matériels.



● Participation au Téléthon 2018

Pour la seconde année consécutive, l'association s'est investie sur la journée du Téléthon à la salle Bellevue en décembre dernier et a proposé un panel de machines jouant sur la nostalgie des plus grands et attirant aussi les jeunes curieux de découvrir à quoi ressemblait le jeu vidéo autrefois. Le tout en accès libre.





o Damb de zanzal

Une sortie à Brest le samedi 15 juin 2019 sera le dernier rendez-vous d'une saison de danse bretonne au sein de notre Association Damb De Zanzal avant notre Assemblée Générale du jeudi 20 juin.

Nous remercions les amateurs de danse bretonne fidèles à notre repas dansant et notre fest-noz annuels.



Si vous voulez rejoindre nos rangs et danser le mercredi ou le jeudi soir, **n'hésitez pas à vous renseigner auprès de Viviane Paty (02.97.36.65.04) ou Dominique Paget (02.97.02.16.24) !**

Yvonne Le Quer, une de nos adhérentes, se propose, en marge des cours de danse, de prodiguer des cours de confection de crêpes bretonnes. **Vous pouvez la joindre au 02.97.65.68.91. Alors, rendez-vous mi-septembre à la salle Xavier Grall pour les inscriptions ?**



o UNION NATIONALE DES COMBATTANTS MERLEVENEZ Commémoration du 8 mai 1945

● Mané er Hoët

Comme chaque année depuis 1946 les associations UNC de Merlevenez, Nostang et Sainte Héléne se réunissent sur la butte de Mané er Houët, ancien site stratégique situé sur la commune de Merlevenez, à l'entrée de Nostang, à la jonction des routes provenant d'Hennebont, Kervignac Merlevenez et Sainte Héléne permettant le verrouillage de la poche de Lorient.

Le 4^{ème} bataillon FFi avait pour mission d'interdire aux allemands les passages vers Nostang. Le président Francis Plancke de l'association de Merlevenez a rappelé dans son allocution la déception des habitants de voir se prolonger l'occupation (jusqu'au 10 mai 1945), alors que les forces alliées étaient aux portes de Paris. Ce fut d'abord le temps du courage et de l'héroïsme d'une armée de soldats dont le métier n'était pas le métier des armes disposant d'un armement léger et de peu de moyens face à 26 000 soldats aguerris et lourdement armés puis, le temps de la pitié et enfin celui du pardon. Mais surtout il ne faut pas oublier afin d'être certain d'empêcher, au mieux, le retour de ces souffrances et de la haine des hommes pour les hommes.

Après avoir observé une minute de silence à la mémoire des sept combattants FFI, de l'infirmière et des quatre commandos

marine tués sur le site les participants ont chanté une marseillaise avec force et vigueur avant de repartir chacun dans sa propre commune pour commémorer auprès de leur monument aux morts respectifs l'armistice du 8 mai 1945.

● Le Bourg

Ce 8 mai la population de Merlevenez s'est réunie au monument aux morts autour de Monsieur le Maire Jean Michel Corlay et du Président de l'association locale de l'Union Nationale des Combattants Francis Plancke pour célébrer la commémoration de l'armistice du 08 mai 1945.

Trois Merlevenéziens : Lucien Guillemot, Gérard Pinsard et Lucien Tréboulet, leurs services en Algérie après le 2 juillet 1962 étant enfin reconnus, sont mis à l'honneur et au nom du ministre des Armées il leur a été conféré la Croix du Combattant. Cette Croix du Combattant leur a été remise par Le président de l'association UNC de Merlevenez.

Nous nous sommes tous retrouvés salle Paul Gauguin au vin d'honneur offert par la municipalité

Francis Plancke
Président de l'association UNC de Merlevenez



TRAVAUX DE LA COMMUNE



o Salle multi-activités et le site de la Madeleine.

Après avoir fait le mur de soutènement puis la création de la rampe d'accès du passage piéton de l'escalier qui mène vers la salle, les services techniques ont installé la clôture du bassin d'orage et ont également ensencé les alentours de la salle.

Sur les pourtours du terrain annexe qu'il a fallu drainer, il a été créé un cheminement pédestre. Puis à la suite de ces travaux, la pose de l'enrobé sur l'ensemble du site a été réalisée.

Aussi, il ne reste plus qu'à installer la lisse de protection du trottoir, et la décoration du mur de soutènement afin que tout soit achevé.

o Mairie

Depuis le début des travaux de rénovation en août 2018, le chantier de la mairie arrive en phase finale. Il ne reste que les peintures des fenêtres, le nettoyage des locaux ainsi que la livraison du mobilier. **Le bureau d'accueil sera bientôt opérationnel.**

o la station de traitement des eaux usées

Depuis le démarrage du projet en Septembre 2018, les trois bassins sont achevés avec les contrôles d'étanchéité.

Concernant le local technique celui-ci est hors d'eau.

Quant à la pose des menuiseries extérieures ainsi que l'enduit, le remblaiement autour du site et le passage du réseau, ces travaux sont en cours de réalisation. Pour le moment, 1000 m³ de terre ont été apportés.

La fin des travaux est prévue à l'horizon de la fin du mois de septembre 2019, sachant qu'il faut prévoir deux mois de périodes d'essais.

